

ACADEMIE D'ALGER



المراكز الاجتماعية التمهيدية

CENTRES SOCIAUX EDUCATIFS

3ème Trimestre 1961 - N° 19

BULLETIN DE LIAISON D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

# BULLETIN DE LIAISON

N° 19

3<sup>ème</sup> TRIMESTRE 1961

## Sommaire

### Pédagogie :

- Organisation pédagogique du CSE ..... 3
- Mission d'études en Grèce et en Sardaigne ..... 9

### Vie des Centres :

- Exposition en fin d'année dans les CSE ..... 22
- Participation au salon de l'Habitat à Oran ..... 23

### Coopération :

- La 1<sup>re</sup> Assemblée générale de l'A.C.E.B.A. .... 25
- Règlement intérieur des coopératives d'éducation de base ..... 30

### Information

#### Documentation :

- Des chiffres qui parlent. 37
- Les émissions T.V. d'éducation de base ..... 41
- Documents nouveaux .. 41
- Stages 1960 - 1961 du C.F.E.B. .... 42
- Liste des nouveaux centres ..... 43
- Centres en cours de construction ..... 44

## SERVICE DES CENTRES SOCIAUX ÉDUCATIFS

Château Royal

El-Biar — Alger

# ÉDITORIAL

**L'**EDUCATION de base n'a ni l'ancienneté, ni l'expérience que les autres systèmes d'éducation ont acquises peu à peu au cours des âges. Vulnérable en soi à cause de ses faiblesses internes, son existence dans un pays comme l'Algérie, dans les circonstances actuelles, ne peut être que le résultat d'efforts incessants et d'une foi agissante à tous les échelons. Cette revue s'est toujours efforcée de montrer le vrai visage des Centres Sociaux Educatifs, en toute objectivité, et sans aucune intention de propagande. Combien de visiteurs ne nous disent-ils pas, en quittant nos établissements : « vous devriez montrer et dire davantage ce que vous faites, car ce que nous avons vu est véritablement nouveau et intéressant ! »

Le personnel des Centres Sociaux Educatifs, qu'il soit administratif ou éducateur a, en effet, accompli durant ces dernières années, un effort dont on mesure mal, de l'extérieur l'intensité et la continuité. L'important retard dans le domaine des constructions a été comblé et les programmes de 1959 et 1960 représentant 60 Centres nouveaux, soit 50.000 mètres carrés couverts, sont virtuellement achevés. Une nouvelle tranche de 60 Centres, prévue au programme de 1961, a été confiée à un nombre d'entreprises tel, que son achèvement peut être envisagé début 1962. Ainsi, la courbe d'accroissement prévue par l'ordonnance de 1958 s'inscrit-elle réellement dans les faits.

La mise sur pied de la structure académique prévue par l'arrêté de juillet 1957, prudemment menée, est presque accomplie et seules quelques mesures de déconcentration dans le domaine de la gestion du personnel - qui interviendront sans doute au début de la prochaine année budgétaire - restent à étudier.

Mais c'est surtout dans le domaine pédagogique que l'effort a été intensif. S'ajoutant à un aide-mémoire administratif de 38 pages, accompagné de 107 pages de textes d'application choisis parmi les notes de service les plus importantes, les Chefs de Centre ont à leur disposition un aide-mémoire pédagogique, véritable recueil d'instructions officielles de 171 pages complétées par des documents annexes (597 pages de progressions, modèles de leçons, etc...) sans compter des commentaires et des notes diverses. Un journal mensuel pour récents alphabètes tiré à 15.000 exemplaires, 20 films fixes comportant chacun 26 à 34 photogrammes avec commentaires, 59 émissions radiophoniques, 16 émissions télévisées, 500 pages de textes rédigés en français élémentaire et se rapportant à des sujets très divers (25 nouveaux titres divers) attestent de l'effort accompli. Est-il besoin d'ajouter que, s'agissant d'un service de l'Education Nationale, ces documents sont l'œuvre de pédagogues avertis des problèmes de l'éducation de base et s'y consacrant depuis de longues années ?

Enfin, l'effort de préscolarisation non seulement n'a pas changé les objectifs initiaux du Service, mais la récente mise sur pied de coopératives d'éducation de base (30 % des centres existants ont créé de telles coopératives) montre à quel point le Service des Centres Sociaux Educatifs s'efforce d'aller au delà de la simple alphabétisation, de former l'individu à une vie économique, sociale et culturelle moderne, d'améliorer son niveau de vie.

Certes, c'est dans la conscience du devoir accompli aussi bien que dans la mesure des progrès réalisés que l'éducateur trouve de nouvelles forces pour persévérer. Mais il faudrait ici évoquer longuement les incessantes démarches des Inspecteurs et leurs tournées à travers le bled, par des routes souvent peu sûres, les efforts des Chefs de Centre en vue de parfaire l'organisation de leur établissement (sans cesse remise en cause par des événements divers) et aussi dans le but d'étendre leurs activités éducatives, le dévouement du personnel sanitaire et des moniteurs de toutes disciplines exerçant souvent dans les pires conditions d'isolement, au contact direct avec les populations les plus déshéritées. Il faudrait également souligner les difficultés de toutes sortes - administratives ou politiques - et à tous les échelons, dues à la situation dramatique de ce pays, pour mesurer tout le mérite de ceux qui travaillent aux Centres Sociaux Educatifs. S'ils ne sont pas seuls à connaître ces difficultés, leurs conditions de travail se situent certainement parmi les plus mauvaises qui soient. C'est pourquoi, il est bon de rappeler, de temps en temps le mérite d'un personnel qui œuvre au sein même des collectivités sous développées de ce pays, en s'appuyant sur la libre adhésion des populations.

Marcel LESNE,  
Inspecteur d'Académie, chargé du Service  
des Centres Sociaux Educatifs.

# Organisation pédagogique du Centre Social Educatif

Le Centre Social Educatif est chargé de donner « une éducation de base aux éléments masculins et féminins de la population qui n'ont pas bénéficié ou ne bénéficient pas encore de la scolarisation » (arrêté du 27-10-1955). A ce titre, il a reçu ultérieurement dans le cadre de l'ordonnance du 20 août 1958, une mission précise en matière de préscolarisation.

Il a aussi pour but, d'une manière générale, « de susciter, de coordonner et de soutenir toutes initiatives susceptibles d'assurer le progrès économique, social et culturel des populations de son ressort » (arrêté du 27-10-1955). Ainsi, non seulement ses tâches ne sont pas uniquement des tâches d'enseignement mais il se doit, conformément d'ailleurs aux buts généraux de l'éducation de base, de participer à la lutte contre le sous-développement sous toutes les formes (économique, sociale, culturelle) où il peut se présenter en Algérie.

La caractéristique essentielle de son action est d'être globale, de s'adresser à toutes les catégories du public, d'embrasser l'ensemble des problèmes qui se posent aux individus et aux collectivités.

L'objectif essentiel du C.S.E. est, en définitive, de créer l'esprit et le désir de progrès, d'aider l'individu ou la collectivité à progresser et à surmonter les problèmes nés de leur inadaptation au monde moderne. Ces exigences supposent une action menée en accord avec les aspirations profondes des communautés et en liaison étroite avec les institutions et les pouvoirs publics.

Pour ce faire, on ne saurait se borner à ouvrir une salle de soins, à se substituer à l'écrivain public, à créer des classes d'alphabétisation, à juxtaposer des « sections » d'enseignement. Il convient, au contraire, non pas de faire du C.S.E. un groupement hétérogène d'activités diverses qui s'ignorent, mais de constituer un tout dynamique et cohérent qui traitera simultanément tous les aspects de la vie de l'individu et de la collectivité.

Le Centre Social Educatif a des moyens matériels à sa disposition : classes d'enseignement général, ateliers masculins, salles équipées pour les

activités féminines, moyens de diffusion modernes... Il est animé par une équipe d'éducateurs devant nécessairement réunir un Chef de Centre, des adjoints et moniteurs responsables du soin médical et de l'éducation sanitaire, du secrétariat social, de l'éducation familiale, domestique et ménagère, de la préformation professionnelle, de l'éducation agricole, de l'enseignement général. Ainsi, le Centre Social Educatif groupe six ou sept personnes autour de son Chef, au service d'une collectivité.

L'organisation pédagogique d'un Centre, pour être efficace, doit avant tout avoir une certaine souplesse et lui permettre de s'adapter aux conditions particulières du milieu dans lequel il est implanté. Mais si une très grande initiative doit être laissée au Chef de Centre et à son équipe, il n'en demeure pas moins qu'une organisation pédagogique sérieuse doit s'appuyer sur un certain nombre de principes qui restent valables dans tous les cas.

## I. — ATTRIBUTIONS DU PERSONNEL

### A. — LE CHEF DE CENTRE

Le Chef de Centre accomplit d'abord une œuvre éducative, un apostolat, un service administratif. Ses tâches sont multiples : savoir distinguer dans ses tâches les urgences, fixer des objectifs puis

répartir le travail entre les membres de l'équipe, veiller à l'exécution, encourager les initiatives individuelles du personnel, contrôler les résultats, en un mot, organiser et coordonner le travail de l'équipe reste la mission essentielle du Chef de Centre.

## ***α - Le Chef de Centre est un organisateur et un animateur***

### **1. - Enquête sociologique**

Son premier rôle est de prendre contact avec la population, d'en détecter les besoins afin de tracer l'orientation générale des activités du Centre. C'est l'objet de l'enquête sociologique, enquête à laquelle toute l'équipe participe.

Elle doit précéder tout lancement d'activité ; elle est approfondie chaque année.

### **2. - Les différents groupes de public**

Le Chef de Centre et son équipe doivent informer la population de l'ouverture du Centre et de sa mission. Cette information, qui peut prendre la forme d'une campagne, a pour but de provoquer l'intérêt de la population pour le Centre et de susciter sa participation aux différentes activités.

Le Chef de Centre ouvrira un registre d'inscriptions qu'il tiendra à jour. La capacité du Centre étant limitée, le Chef de Centre retiendra un certain nombre de critères de priorité : les plus déshérités d'abord, les plus âgés ensuite pour ce qui concerne enfants et adolescents. La rotation des groupes, l'emploi judicieux du personnel, le plein emploi des locaux permettront de porter la capacité du Centre à son maximum. Les soucis du Chef de Centre ne doivent pas être uniquement d'ordre quantitatif ; il veillera aussi à l'efficacité des activités éducatives du Centre, ce qu'il atteindra en répartissant le public en groupes homogènes : sexe, âge, niveau des connaissances, affinités sociales... etc...

Le public du Centre n'est pas limité aux seuls groupes recevant un enseignement ou une formation systématique, il comprend également les personnes susceptibles d'être intéressées par l'objectif assigné à une campagne. C'est d'ailleurs l'objet de la phase de motivation des campagnes.

### **3. - Le choix des activités**

Il y a d'abord les activités communes à tous les Centres : préscolarisation, alphabétisation, préformation professionnelle, formation familiale, etc... Les programmes et les directives relatives à ces activités font l'objet d'instructions pédagogiques applicables dans tous les Centres. D'autre part chaque collectivité a des problèmes particuliers révélés par l'enquête sociologique ; le Chef de Centre

et son équipe peuvent résoudre ces problèmes de deux façons :

- soit par l'organisation d'une formation spéciale (cours de vendeuses, cours de taille arboricole, cours de dépannage de matériel agricole, etc.) ;
- soit aussi par l'organisation de campagnes locales s'adressant à l'ensemble de la population.

### **4. - Les emplois du temps et tableaux de service**

#### **a - L'emploi du temps des groupes :**

Il permet d'apprécier la gamme des activités suivies par un groupe, chaque groupe pouvant avoir un ou plusieurs éducateurs responsables. Par exemple, un groupe d'adolescentes reçoit un certain nombre d'heures d'enseignement général et suit une formation familiale complète : l'emploi du temps doit révéler un certain nombre d'heures consacrées à la couture, au tricot, à l'enseignement ménager et culinaire, à l'éducation sanitaire, à la puériculture, etc... Les exigences de cette formation sont d'ailleurs précisées par des instructions pédagogiques (Voir Aide-Mémoire Pédagogique, fascicules « Activités féminines » et « Ateliers masculins »).

#### **b - Tableaux de service du personnel :**

Ils sont obligatoires pour chaque membre de l'équipe, y compris le Chef de Centre.

Ces tableaux de service précisent le temps que consacre chaque éducateur à chacun des groupes dont il est responsable, la nature des activités qu'il assume, l'endroit où elles s'exercent.

L'établissement des emplois du temps et des tableaux de service du personnel exige beaucoup de rigueur et, en particulier, le respect des règles suivantes :

— Les activités doivent être organisées au moment où le public est disponible. L'originalité première d'une institution d'éducation de base est d'être à la disposition du public : un Centre qui n'est pas ouvert aux jours et heures où le public est disponible est un Centre qui n'a pas sa raison d'être. Il faut arriver à faire fonctionner les Centres après les heures de travail et aussi les dimanches et les jours de repos du public.

— Pour chaque activité il y a un minimum d'heures, un seuil, au-dessous duquel on ne peut pas espérer une efficacité de l'action éducative. Ces seuils sont d'ailleurs précisés dans les instructions pédagogiques :

Exemple : en matière de désalphabétisation,

ne pas descendre au-dessous de 12 heures d'enseignement général aux groupes en préformation, assurer un minimum de 9 h. d'atelier et de 12 h. d'enseignement général s'ils sont analphabètes, 6 h. d'enseignement général s'ils sont alphabétisés.

— Chaque éducateur est tenu d'assurer le nombre d'heures exigées par le règlement. Le chef de centre assure 24 h. d'organisation ou d'animation du Centre et 12 h. d'activités auprès des groupes — l'adjoint, 24 h. d'activités suivant sa spécialité et 12 h. d'animation ou de direction — le moniteur 36 h. (24 h. à 30 h. d'activités auprès de groupes s'il s'agit de dispenser l'enseignement général), un certain temps étant réservé aux activités d'animation (enquêtes, campagnes).

Emo'ois du temps et tableaux de service sont établis par le Chef de Centre en collaboration avec les éducateurs intéressés, ils sont soumis pour approbation et visa à l'Inspecteur. Les emplois du temps de groupes doivent être affichés dans les locaux où se déroulent les activités de ces groupes.

Un tableau récapitulatif général (emploi du temps des groupes et tableaux de service) sera affiché dans le bureau du Chef de Centre.

## 5. - Les campagnes

Le Service établit les campagnes valables pour tous les Centres qui doivent obligatoirement se dérouler chaque année.

Exemple : campagne gastro-entérite, campagne berceau.

D'autres campagnes peuvent également se dérouler chaque année si les conditions géographiques s'y prêtent :

Exemple : la campagne ruches, valable dans les régions où l'apiculture est possible.

L'essentiel est que le Chef de Centre fasse le répertoire de toutes les campagnes possibles dans son secteur, répartisse les tâches au sein de son équipe, fixe les objectifs à atteindre et les précise dans le temps.

Des campagnes ayant un intérêt exclusivement local peuvent être mises au point par le Chef de Centre et son équipe. Elles répondent à un besoin précis de la collectivité dont s'occupe le Centre :

Exemple : tout ce qui concerne un arbre fruitier spécifique de la région ou bien une épidémie locale (maux d'yeux par exemple, dans le Sud).

(Pour la préparation pédagogique et matérielle de la campagne se référer aux instructions pédagogiques qui la concernent).

## 6. - Action communautaire

Le Chef de Centre et son équipe doivent lancer toutes les formes d'association, de coopérative, de mutuelle, etc..., qui existent normalement dans une collectivité évoluée. L'éducation de base a, en effet, pour ressort : « la volonté de la collectivité elle-même ou des leaders ». Ce résultat est atteint lorsque des associations multiples, depuis la simple société sportive jusqu'à la coopérative de production, en passant par les associations culturelles, mutuelles, comités de quartiers, fonctionnent de façon autonome avec des dirigeants conscients de leurs responsabilités, de leurs droits et de leurs devoirs. Le Chef de Centre aide au lancement des associations, participe à la formation des futurs cadres de ces associations, ou leur apporte son aide, suit de près le fonctionnement des organisations ainsi créées jusqu'au moment où elles s'émanciperont et se dirigeront elles-mêmes.

## 7. - Mise au point et adaptation des documents éducatifs

Le Chef de Centre et son équipe peuvent modifier les documents éducatifs mis au point par le Service afin de mieux les adapter au terroir, aux personnages, au folklore de la région. Ils peuvent, pour une campagne locale précise, élaborer eux-mêmes leurs documents éducatifs ; Ces derniers seront communiqués au Service qui les reprendra s'ils offrent un caractère assez général.

## 8. - Formation du personnel

Cette formation est en principe assurée par le C.F.E.B., mais elle a encore un caractère rapide ; elle reste d'une part théorique et, d'autre part, insuffisante ; le Chef de Centre doit aider à parfaire cette formation. Divers moyens sont à sa disposition en réunion d'équipe : commentaire des instructions pédagogiques, compte-rendu d'ouvrages pédagogiques ou de culture générale, élaboration en commun et après discussion, de certaines fiches pédagogiques, éléments de bibliographie, etc... Les éducateurs débutants pourront également assister à des leçons ou des démonstrations conduites par les éducateurs les plus expérimentés du Centre.

A l'extérieur, le Chef de Centre pourra aider son personnel à participer à des stages ou démonstrations organisés par des institutions de son secteur (école primaire, centre d'apprentissage, centre de F.P.A., cours agricoles, etc...) et saisira toutes les occasions qui s'offriront à lui pour compléter et parfaire la formation de son personnel.

### *b. - Le Chef de Centre est un administrateur*

Si la tâche première du Chef de Centre est d'assurer l'organisation des activités éducatives, il n'en demeure pas moins, qu'une bonne administration, une bonne gestion matérielle du Centre, facilitent et rendent plus efficace l'établissement des tâches éducatives.

1. - C'est lui qui assure la liaison avec l'Inspecteur des Centres Sociaux Educatifs, qui doit toujours être averti des problèmes qui se posent au Centre. C'est lui également, qui est en liaison avec les autorités administratives locales qu'il doit intéresser au fonctionnement de son Centre et dont il doit obtenir la collaboration. C'est lui également, qui est en contact avec les représentants des différentes institutions sociales et économiques locales et avec les dirigeants d'associations privées.

Ces liaisons sont absolument nécessaires, car elles permettront au Chef de Centre de donner à ses campagnes toute l'efficacité souhaitable.

2. - Le Chef de Centre gère le Centre et conformément aux règles précisées par l'Aide-Mémoire Administratif, il est responsable des locaux, du matériel, des fournitures. Il tient à jour et contrôle les inventaires, il veille à l'entretien du matériel et des bâtiments. Il a une responsabilité personnelle en ce qui concerne l'usage et l'entretien des véhicules. Il est responsable de l'emploi des crédits de fonctionnement. Cette autorité s'exercera avec un tact particulier et s'appuiera éventuellement sur l'autorité de l'Inspecteur lorsqu'il s'agira des bâtiments à usage d'habitation, mais le bon état et le bon entretien de ces derniers relèvent de son autorité et il en est responsable au même titre que des bâtiments administratifs.

3. - Le Chef de Centre et son personnel :

Le Chef de Centre précise et applique les règles

## **B. — LE CHEF DE CENTRE ADJOINT**

L'adjoint assure une activité particulière dans sa spécialité. Il peut recevoir du Chef de Centre une responsabilité dans des tâches d'administration et d'animation du Centre (12 h.). En cas d'absence, le Chef de Centre est remplacé par un adjoint qu'il désigne.

## **C. — LES MONITEURS**

Ce sont des éducateurs ayant une activité professionnelle particulière et l'exerçant en la reliant aux activités générales du Centre.

1. - En tant qu'éducateur, ils doivent avoir une spécialité ou une activité dominante.

de fonctionnement du Centre (horaires, tenue générale) et veille à l'existence de bons rapports avec le public. Il précise les règles de la vie matérielle : répartition des locaux, des logements. Il veille également à la bonne entente qui doit régner entre les membres de son équipe.

Il est le seul intermédiaire entre les membres de son équipe et la hiérarchie administrative (congrés, promotions, problèmes personnels, etc...) ; pour tous ces problèmes il est tenu au secret professionnel le plus strict.

### *c. - Le Chef de Centre est lui-même un éducateur*

En plus de ses tâches d'organisateur et d'administrateur du Centre, le Chef de Centre reste lui-même un éducateur. Il est tenu d'assurer sa spécialité auprès des groupes de public ; il doit consacrer 12 h. à ces activités, sauf dispense accordée par l'Inspecteur (période de lancement du Centre - Centres particulièrement importants).

La responsabilité du Chef de Centre est très grande, il en résulte que son autorité, si elle doit se faire souple et compréhensive, ne saurait être contestée.

Cette autorité se manifeste par le contrôle direct des activités, le Chef de Centre devant assister aux leçons, aux démonstrations de ses éducateurs, et les conseiller, leur faire des observations. Ces directives sont précisées au personnel, soit par notes de service, soit par des instructions données au cours de réunions d'équipe, instructions qui sont toujours mentionnées dans un procès-verbal. Il renseigne l'Inspecteur, soit verbalement, soit par écrit en cas de gravité, sur la manière de servir de son personnel (ponctualité - accueil du public, etc...), il vise régulièrement le registre d'appel et le cahier-journal du personnel.

Si la qualification professionnelle de l'adjoint est différente de celle du Chef de Centre, il est normal de confier à l'adjoint, l'organisation et le contrôle des activités des moniteurs relevant de sa spécialité.

2. - S'il n'est pas possible à un moniteur d'être véritablement polyvalent, le moniteur d'éducation de base se doit par contre, d'acquérir une technicité réelle dans les branches voisines de sa spécialité ou de son activité dominante.

Ainsi certains moniteurs doivent obligatoirement être en mesure de diriger deux ou plusieurs activités :

— Le moniteur d'enseignement général par exemple, doit être en mesure de faire la classe aux différents groupes de public (préscolarisation, adolescents, adultes) ; il doit être capable d'assurer le fonctionnement du secrétariat social.

— La monitrice d'action familiale doit être en mesure d'assurer l'enseignement et la direction des travaux pratiques qui sont du ressort de la formation familiale : coupe et couture, raccommodage, tricot, cuisine, entretien de la maison, hygiène, puériculture...

— Le moniteur d'atelier masculin, en particulier

## II. — LA VIE DE L'ÉQUIPE

### A. — LA VIE MATÉRIELLE

S'il est recommandé au personnel, pour résoudre en commun les problèmes de vie matérielle, de vivre en équipe et cela surtout dans les Centres isolés, il n'en demeure pas moins que dans ce domaine les goûts, les habitudes de chacun doivent être respectés, chaque membre de l'équipe pouvant vivre comme il l'entend. Mais si chaque vie privée ne regarde que l'intéressé, la vie dans un Centre, la responsabilité personnelle et professionnelle imposent l'observation — dans la tenue, les propos, la conduite — des règles élémentaires de la vie morale ; le courant de confiance entre éducateurs et public ne s'établira qu'à ces conditions, le public fréquentant plus facilement un Centre lorsque le personnel jouit de la plus parfaite considération.

### B. — LA RÉUNION D'ÉQUIPE

Cette réunion est indispensable pour permettre à tout le personnel de se rendre compte de la marche générale du Centre. Elle doit obligatoirement se tenir une fois par semaine, au minimum deux fois par mois.

C'est l'occasion pour le Chef de Centre et pour chaque membre de l'équipe d'avoir un aperçu sur les activités de chaque éducateur, les progrès de chaque groupe. Elle permet également au Chef de Centre de préciser à chacun son rôle dans l'animation des collectivités et le déroulement des campagnes.

Ces réunions d'équipe auront lieu au moment de la semaine et de la journée où les activités du Centre sont les plus réduites, l'ordre du jour sera établi à l'avance et communiqué aux intéressés un ou deux jours avant la date prévue pour chaque

le moniteur d'atelier rural, doit être en mesure de diriger les travaux comportant : le travail du bois, du fer, les matériaux locaux, la pratique de la forge, de la soudure, etc...

— L'infirmière ou l'aide-soignante doivent être en mesure, en plus des soins qu'elles dispensent, d'assurer l'éducation sanitaire.

3. - Tous les moniteurs et également les adjoints doivent participer à la réussite des activités générales du Centre. Il peut leur être demandé de participer à l'enquête sociologique, d'assurer des activités récréatives ou sportives, de participer au déroulement d'une campagne, d'assurer des activités de foyer, de manipuler des appareils audiovisuels.

réunion ; de cette façon, le personnel pourra réfléchir aux questions à débattre et on évitera certaines déviations ou digressions dans les discussions. L'ordre du jour pourra comporter les rubriques suivantes :

— Commentaire des instructions et directives reçues du Service Central, ou des Inspections Académiques.

— Compte-rendu de chaque éducateur sur le fonctionnement de ses groupes, les problèmes qui s'y posent, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées.

— Répartition des tâches dans le déroulement des campagnes. Le Chef de Centre précise à chacun, sa mission et la limite dans le temps.

— Directions, informations ou démonstrations d'ordre pédagogique.

— Problèmes de la vie du Centre, critiques et directives du Chef de Centre.

Chaque séance fera l'objet d'un compte-rendu consigné dans le cahier prévu à cet effet et soumis à l'Inspecteur à chacune de ses visites.

### C. — REGISTRES OBLIGATOIRES

1. - Pour l'administration du Centre, le Chef de Centre ou l'adjoint responsable, sont obligés de tenir à jour les registres suivants :

— Recueil des notes administratives du service, notes qui doivent être émargées par tout le personnel.

— Cahier d'enregistrement du courrier administratif (arrivée - départ).

— Registre d'inventaire général.

- Registre de comptabilité.
- Carnet de bord de la voiture.
- Cahier de service du personnel (absence du personnel - incidents - accidents, etc...).

La tenue de ces registres doit être conforme aux directives données par le Service Central (se référer aux circulaires administratives et à l'Aide-Mémoire administratif du Chef de Centre).

Sur le plan pédagogique le Chef de Centre doit tenir les cahiers suivants :

- Registre d'inscription avec la liste par groupe de tous les publics fréquentant le Centre.
- Un cahier de compte-rendu des réunions d'équipe.
- Le double des rapports trimestriels ou mensuels envoyés aux Inspecteurs et surtout le programme des activités prévues pour chaque trimestre.

2. - Chaque membre de l'équipe doit tenir les cahiers suivants :

— Cahier journal dans lequel l'éducateur note, séance par séance, les leçons, exercices, activités prévus pour chaque journée. Ce document, véritable journal de bord est obligatoire pour chaque éducateur y compris le Chef de Centre en ce qui concerne ses 12 h. d'activité éducative. On n'omettra pas d'y porter scrupuleusement ce qui a trait aux tâches d'animation, aux visites à domicile, etc..., de façon à permettre de vérifier si le tableau de service de l'éducateur a bien été effectivement respecté.

- Les fiches de préparation où l'éducateur in-

dique le déroulement pédagogique de chacune des leçons ou démonstrations prévues ; elles constituent le complément du cahier journal qui ne mentionne que l'essentiel.

— Les répartitions trimestrielles ou mensuelles, les emplois du temps qui doivent être affichés.

— Un registre d'appel par groupe.

— Un cahier d'inventaire du matériel et des fournitures de la classe ou de l'atelier.

\*  
\*\*

L'organisation pédagogique du Centre Social Educatif doit allier rigueur et souplesse, rigueur en ce qui concerne l'exécution des tâches éducatives fixes, souplesse en ce qui concerne les objectifs divers ou successifs à atteindre. Dès qu'une activité est décidée, un programme adopté, une action précise entreprise, les tâches doivent toujours être nettement prévues et réparties, puis strictement exécutées. Il convient donc d'éviter aussi bien l'isolement de chacun des éducateurs dans un travail spécialisé que les réunions non préparées.

Savoir organiser et répartir les tâches éducatives fixes correspondant aux objectifs particuliers du Centre, utiliser pleinement les horaires réservés aux activités d'animation, contrôler l'exécution et viser à l'efficacité, constituent l'art essentiel du Chef de Centre. Mais c'est particulièrement dans le domaine de l'animation qu'il lui appartient de se montrer, plus qu'ailleurs, le véritable entraîneur de son équipe.

**Aide-mémoire**

*La note sur « l'organisation pédagogique du Centre Social Educatif » qui paraît dans ce numéro clôt une série de fascicules déjà parus sur les différentes tâches pédagogiques confiées aux Centres : Ateliers masculins - Activités féminines - Moyens audio-visuels - Atelier rural - Education rurale - Action sociale - Action sanitaire. Tous ces fascicules réunis constituent l'AIDE-MEMOIRE PEDAGOGIQUE mis à la disposition des Chefs de Centre et de leurs équipes.*

**Pédagogique**

# Mission d'études en Grèce et en Sardaigne

par M. Mouloud FERAOUN  
Inspecteur, chargé de mission.

## I. — LA MISSION

La mission Epire-Sardaigne était une mission d'études composée de spécialistes, tous membres du C.A.E.E.S., invités à visiter deux zones sous-développées où sont tentées, depuis quelques années, des expériences d'expansion économique et sociale grâce à des investissements fonciers ou d'infrastructure et à la prise en main par les éducateurs de base des populations intéressées qui découvrent peu à peu leurs problèmes et s'emploient à les résoudre.

Le C.A.E.E.S. (1) est un organisme de productivité ayant un directeur, M. Janssen, assisté d'un adjoint, M. Colson, un secrétariat, un bureau.

Les membres appartiennent au secteur privé ou public et se réunissent sur convocation pour étudier un point précis, relatif à telle ou telle activité.

La mission d'études Epire-Sardaigne comprenait des fonctionnaires, des agriculteurs, des industriels. Les trois régions de l'Algérie étaient représentées. Les fonctionnaires appartenaient à l'Administration Centrale, aux Finances, aux Services Agricoles, à l'Artisanat, à l'Education Nationale. Le but de la mission était de parcourir deux zones pilotes européennes. Elle était chargée de rédiger un rapport et de retirer de ses observations toutes les conclusions utiles à la productivité en Algérie.

## II. — L'O.E.C.E.

L'organisme invitant était l'A.E.P. (2). « L'A.E.P. a été créée en 1953 dans le cadre de l'O.E.C.E. (3). Elle a pour mission de stimuler la productivité, et, ce faisant, d'élever le niveau de vie en Europe. Elle exerce son influence non seulement sur le gouvernement mais encore sur les organisations professionnelles, industrielles et agricoles, les centres de recherches, les entreprises publiques et privées, les services publics. L'un de ses

principaux objectifs est de convaincre les chefs d'entreprises et les travailleurs des avantages de la productivité et de les conduire à collaborer à son développement ».

L'O.E.C.E. comprend les pays d'Europe Occidentale auxquels sont associés les U.S.A., le Canada et la Yougoslavie. Par la Convention du 16 avril 1948 qui l'a instituée, les pays membres s'engageaient « à conjuguer leurs forces économiques, à s'entendre sur l'utilisation la plus complète de leurs capacités et de leurs possibilités particulières, à augmenter leur production, développer et moderniser leur équipement industriel et agricole, accroître leurs échanges, réduire progressivement les entraves à leur commerce mutuel, favoriser le plein emploi de la main-d'œuvre, restaurer ou maintenir leur stabilité économique ». Les représentants des pays membres se réunissent quotidiennement au Château de la Muette pour examiner les problèmes économiques qui se posent à eux et élaborer des solutions communes.

## III. — ZONES PILOTES

### Une expérience européenne de Coopération Mutuelle.

En novembre 1955, l'O.E.C.E. charge l'A.E.P. de porter ses efforts sur les pays membres qui veulent mettre en valeur des zones sous-développées de leur territoire.

Il ne s'agissait pas de mettre à la disposition de ces pays des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre de leur programme de développement, mais on se proposait d'aider par l'assistance technique ceux qui n'avaient pas encore une organisation appropriée à cet égard, afin de tirer parti au

(1) Centre Algérien d'Expansion Economique et Sociale.

(2) Agence Européenne de Productivité.

(3) Office Européen de Coopération Economique.

maximum des investissements déjà réalisés ou sur le point de l'être.

A cette fin, on désigna une équipe d'experts européens qui, collectivement, fut chargée de porter son action sur une zone déterminée pour y mobiliser les énergies locales latentes.

Les principes directeurs de cette action sont les suivants :

1. - Le développement économique d'une région donnée dépend autant des investissements humains que des investissements en capital ; les deux se complètent.
2. - Une telle action ne peut être envisagée que comme un tout ; lors de l'établissement et de la mise en œuvre du programme, il faut tenir compte de chaque aspect de la vie des populations intéressées.
3. - L'expérience ne peut réussir que si elle s'effectue avec le plein accord et le concours actif de la population ; elle ne saurait lui être imposée du dehors. Aussi pour s'assurer cette coopération, est-il nécessaire d'organiser sur place, les services indispensables et de les doter d'un personnel technique qualifié.

#### **Choix de la zone.**

L'A.E.P. a cherché à sélectionner des zones où il était urgent de procéder à un développement planifié dont on pourrait tirer un enseignement précieux pour les projets ultérieurs.

Trois zones ont été choisies : l'une en Sardaigne, l'autre en Grèce, la troisième en Turquie.

#### **Assistance technique.**

Elle se propose d'ouvrir l'esprit de la population qu'elle cherche à amener à s'aider elle-même, à s'intégrer dans le 20<sup>me</sup> siècle.

---

### **ZONE SARDAIGNE**

---

#### **Caractéristiques de la zone.**

Le triangle Oristano-Bosa-Macomer paraît représentatif à la fois des régions méditerranéennes et de l'île toute entière dont il occupe environ 1/10<sup>me</sup>.

a) Densité de population comparable à la moyenne de l'île ;

b) Proportion de terres irrigables, arables, montagneuses, identique à celle de l'île ;

c) Activité agricole, industrielle, artisanale comparable à celle de la Sardaigne ;

d) Conditions sociales, alimentation, santé publique : caractéristiques.

#### **Organisation de la zone pilote.**

Composition du Comité international :

A.E.P. de l'O.E.C.E.

Gouvernement Italien (Comité ministériel pour le Mezzogiorno).

Gouvernement Régional Autonome de Sardaigne.

Gouvernement des Etats-Unis (Ambassade).  
Casa per il Mezzogiorno.

Comité National de Productivité d'Italie.

Activités Italiennes et Internationales d'Assistance. Le Comité est présidé par M. Lamour.

Un directeur de projet, aidé d'une soixantaine de personnes est responsable de l'organisation des travaux du groupe international en Sardaigne.

Cette équipe internationale est divisée en six grands services dirigés par des experts de l'A.E.P. :

- Services de Vulgarisation Agricole ;
- Service d'économie domestique rurale ;
- Education des adultes et formation professionnelle ;
- Service Social ;
- Service d'information et films ;
- Artisanat et petite Industrie.

**Coût du programme :** Presque exclusivement représenté par les émoluments des techniciens travaillant dans la zone : 250 millions de liras.

### **RESULTATS OBTENUS**

#### **1. - Agriculture.**

Les services de vulgarisation ont recherché l'amélioration des récoltes et de l'élevage ; une meilleure utilisation des facilités de crédits existantes ; l'application des méthodes de comptabilité et de gestion agricole ; l'amélioration des systèmes d'exploitation et de commercialisation des récoltes.

**Réalisation pratique :** 26.000 oliviers ont été traités en 1959 contre la mouche de l'olivier ; 50.000 en 1960.

Augmentation de la récolte : 20 millions de liras.

## 2. - Economie domestique rurale.

30.000 poussins d'un jour importés de Hollande, vendus à 2.500 femmes. Avec le bénéfice de la vente on a pu en acheter d'autres. 100.000 sont achetés en 1960 destinés à la consommation et à la production d'œufs. Supplément de revenus : 40 millions de liras.

Trois coopératives ont été créées pour la vente des œufs, des volailles, l'achat d'aliments (220 femmes).

## 3. - Enseignement. — Moniteurs recrutés sur place.

30 cours d'adultes dans 25 villages groupant 750 personnes : 10 cours pour les hommes ; 20 pour les femmes. 13 s'adressent aux adultes ; 17 aux jeunes de 18 à 25 ans.

Les cours organisés par l'instituteur ont lieu de janvier à mai. Les instituteurs sont formés à Oristano 3 fois par an par les techniciens du projet.

Les programmes portent sur l'enseignement général de base aussi bien que sur l'enseignement spécial à caractère pratique. Ex. : Cours sur les coopératives, établissement de registres, tenue de comptabilité, correspondance...

## 4. - Service Social.

Les assistants sociaux vivant dans les villages ont suscité des associations comme les clubs de fermiers, les parents d'élèves, les cours d'hygiène. Le service cinématographique organise des projections sur la vie familiale suivies de débats entre les parents.

40 instituteurs ont reçu une formation spéciale pour la conduite d'une cantine scolaire. Avec l'aide du service d'économie domestique rurale, on sert aux repas des légumes frais et des salades cultivées dans les jardins scolaires. L'état de santé est contrôlé par des pesées et des mensurations régulières.

## 5. - Artisanat.

L'artisanat traditionnel comprend le tissage et la vannerie. De nouveaux métiers fonctionnent à plein temps grâce à un système de coopérative et une campagne de vente dans toute l'Italie.

Résultats : le chômage diminue dans la zone.

Commandes venant de l'extérieur : 700.000 liras par mois.

## ZONE EPIRE

### Caractéristiques de la zone.

Cette zone où serait entreprise une action intense devait constituer une sorte de laboratoire pour le plan régional de toute l'Épire (Zone d'Expérimentation et de Démonstration : Z.E.D.).

La Z.E.D. occupe le Nord-Est du département de Janina, près de la frontière albanaise (Conitsa - Zagori - Paracalamos). Elle constitue un échantillon type de l'Épire. Les activités dominantes y sont de caractère agricole. On y trouve des terres cultivées, des terres en friche, des forêts de chênes et de hêtres dans des proportions identiques à celles de toute l'Épire. Mais le revenu annuel par personne y est exceptionnellement bas. L'élevage y occupe une place importante : 300.000 caprins et ovins, 6.000 bovins.

### Organisation de la zone.

Après une période d'essai, il fut décidé que les opérations seraient administrées par les autorités helléniques et financées par les fonds grecs, l'A.E.P. se limitant à prêter son concours sous forme d'assistance technique :

- Comité international d'experts pour le projet ;
- Experts techniciens ;
- Représentant permanent de l'agence en Grèce.

### Objectifs principaux.

- Exécution de travaux d'infrastructure et de travaux locaux pilotes ;
- Education de la population, formation professionnelle.

### Différents organismes chargés de la mise en œuvre de ce programme.

1. - Le Comité Central de l'Épire siégeant à Athènes et présidé par le Directeur Général de la productivité. Ce Comité assume la responsabilité du programme et veille à sa bonne application.
2. - Le Comité régional siégeant à Janina, composé de représentants des organisations professionnelles locales et du

Gouvernement, conseille le Comité Central sur l'élaboration du programme et donne son avis sur l'action poursuivie dans la Z.E.D.

3. - Le Comité exécutif de cinq membres présidé par le Préfet chargé de la conduite des opérations.
4. - Un directeur du projet, membre du Comité exécutif, jouant le rôle de coordinateur.

#### RESULTATS OBTENUS

De 1957 à 1960, 35 millions de drachmes (1.200.000 \$) ont été dépensés dans la Z.E.D. en dépenses d'investissements s'ajoutant à celles qu'effectuent normalement les services administratifs (3.300.000 \$).

Secteurs bénéficiaires :

— Agriculture .....	9 %
— Elevage .....	35 %
— Forêts .....	22 %
— Routes et améliorations foncières.	14 %

**Agriculture :** Introduction et extension de cultures fourragères (luzerne, vesce, maïs). Plantation d'arbres fruitiers (pêchers dans la plaine de Conitsa, noyers en montagne). Primes pour la modernisation de l'exploitation agricole. Travaux de défrichage et terrassement (100 ha).

**Elevage :** 200 vaches Schwyz et Jersey ont été importées, un groupe de spécialistes

dans la fécondation artificielle effectuée 1.000 injections par an ; 18 taureaux reproducteurs ont été importés, naissance de 2.200 bêtes. Une station vétérinaire a été construite à Paracalamos (200 bêtes y ont été soignées). Amélioration de la race ovine (6.500 agneaux de race améliorée sont nés). Une fromagerie coopérative a été créée ainsi que des abattoirs.

#### Forêts :

- Reboisement (1.000 ha : conifères, châtaigniers, noyers),
- Pépinières : 1.750.000 arbustes,
- Travaux de protection des sols : 300 ha.

**Améliorations foncières :** Travaux d'irrigation : 300 ha ; 1.000 ha en 1961.

**Routes :** Des études prévoient l'ouverture de routes reliant l'Epire à la Macédoine. Le Génie de l'armée se charge des travaux.

**Assistance technique :** Des ingénieurs, des agronomes, des vétérinaires, des forestiers, des vulgarisateurs sillonnent la zone pour assister les habitants dans la conduite de leurs travaux journaliers. Des séminaires sont organisés avec le concours du Centre Hellénique de Productivité. Des émissions radiophoniques, des projections, des tracts sont des moyens d'action largement utilisés pour agir sur la population qui commence à prendre conscience des possibilités qui lui sont ouvertes.

## Les problèmes d'éducation en pays sous-développés

### I. — L'ACTION EDUCATIVE DANS LES ZONES PILOTES « EPIRE - SARDAIGNE »

Au sein de la mission « Epire-Sardaigne » organisée par le C.A.E.E.S., deux Inspecteurs des Centres Sociaux Educatifs, représentant l'Education Nationale, étaient chargés de s'intéresser plus spécialement aux problèmes d'éducation dans les zones pilotes afin d'en connaître toutes les données ainsi que les différentes solutions proposées pour les résoudre.

De prime abord, l'intérêt d'une telle enquête semble évident puisque ces problèmes, en Algérie, en dépit d'efforts exceptionnels, continuent de se poser d'une façon alarmante et imposent à l'éducateur l'impérieux devoir de rechercher et de découvrir la formule audacieuse, le nouveau principe d'action, le moyen

de lutte efficace et rapide qui, plus vite, fera reculer l'ignorance.

D'autre part, les zones pilotes ayant, par définition, le privilège de bénéficier d'une action intense et globale vers le progrès, l'action éducative proprement dite pouvait y apparaître exemplaire et comporter pour nous un enseignement utile dont nous n'allions pas manquer de tirer profit.

En fait, si nos soucis sont identiques, les problèmes sont différents, l'œuvre accomplie par chacun des pays visités, ainsi que l'effort requis pour l'achèvement de cette œuvre et les moyens utilisés n'ont rien de comparable aux nôtres.

## 1. - Situation scolaire en Epire :

### a) Effectifs :

68.240 élèves sur une population de 360.000 habitants - Scolarisation totale.

### b) Organisation de l'enseignement :

Lois scolaires : Obligation depuis 1929 ; Gratuité de 6 à 14 ans ; Neutralité : l'école n'est pas neutre, l'enseignement religieux est donné à l'école, on y chante et prie. Le christianisme orthodoxe est religion d'Etat.

### c) Valeur de l'enseignement :

L'école importante est l'école à six classes où les élèves passent en principe six ans. Deux ans sont prévus pour permettre de redoubler. Il y a autant d'écoles de 6 classes qu'il en est besoin dans chaque quartier ou agglomération. Le niveau, à la fin de la sixième année, semble inférieur à celui de nos classes de fin d'études.

Le second degré (le gymnase) où débouchent les adolescents les plus doués et les plus riches, s'étend également sur six ans. Le diplôme de sortie correspond au baccalauréat première partie.

La formation professionnelle n'est pas un souci majeur : le nombre d'écoles est très limité. Les entreprises privées forment elles-mêmes les jeunes dont elles ont besoin. « La Fondation de la Reine » crée des maisons de Jeunes.

L'accès aux écoles de formation n'est pas subordonné à un examen ou un concours. Il en est de même pour les bourses. Les bénéficiaires sont choisis sur dossier par le Directeur de l'établissement ou par les autorités.

### d) Le personnel enseignant :

Niveau comparable au nôtre.

Recrutement suffisant (des institutrices attendent fréquemment une ou plusieurs années avant d'obtenir un poste). Dans le village, l'institutrice joue un rôle analogue à celui de l'instituteur du bled. Dans la hiérarchie sociale, il vient immédiatement après le pope.

Traitement de début : 1.500 drachmes (moins de 300 N.F.). Congé : 2 mois en été, 15 jours à Noël, 15 jours à Pâques. Retraite à 65 ans.

### e) Action éducative dans la zone pilote :

Cette action trouve sa raison d'être dans le fait que l'obligation scolaire n'est pas rigou-

reusement appliquée, surtout en milieu rural. La fréquentation scolaire y est très irrégulière, le temps passé à l'école n'excède pas, en réalité, une ou deux années. Par ailleurs, les femmes et les jeunes filles sont très souvent analphabètes. Les statistiques donnent, pour l'ensemble de la Grèce, 20 % d'illettrés mais, sur le reste, 60 % savent tout juste signer et lire. Ils ont besoin de se perfectionner.

Le même besoin de perfectionnement se fait sentir dans le domaine de la formation professionnelle. Le problème de l'emploi dont on ne s'est inquiété jusqu'ici qu'au niveau de l'adulte, préoccupe les responsables de la zone qui entendent rénover l'agriculture et l'artisanat, afin de relever le niveau de vie et de limiter les émigrations massives de jeunes.

Sur 80.000 élèves quittant chaque année l'école primaire hellénique, 20.000 entrent au gymnase, 7.000 seulement à l'école professionnelle. Le reste est voué au sous-emploi.

Sur 20.000 élèves sortant du gymnase, 11.000 trouvent à s'employer, 9.000 doivent quitter le pays.

Une action concertée est donc menée à l'intérieur du pays pour lutter contre cette situation.

### A) Cours d'adultes et de perfectionnement :

Ces cours sont donnés par les instituteurs qui reçoivent une rétribution de 600 drachmes (1) par mois et comprennent les écoles du soir obligatoires, destinées aux adolescents de 15 à 20 ans, et les cours non obligatoires destinés aux plus de 20 ans.

### B) Création d'écoles professionnelles artisanales ou agricoles :

Pour les adolescents qui quittent l'école primaire.

### C) Assistance technique :

Des spécialistes de toute sorte, sous le contrôle de l'A.E.P., (Agence Européenne de Productivité), assistent les agriculteurs et les artisans pour l'exploitation rationnelle de leurs biens en utilisant des moyens nouveaux. Des conférences, des émissions radio-phoniques, des projections, des tracts sont destinés à agir sur les populations ignorantes.

On espère ainsi amener ces populations à

(1) Soit 10.800 anciens francs.

prendre conscience des possibilités qui leur sont ouvertes, avant d'étendre l'expérience à l'Épire d'abord, puis à l'ensemble du pays.

Les pouvoirs publics, en tout cas, connaissent clairement leurs problèmes et commen-

cent à les résoudre. Ce stade correspond approximativement à celui où nous étions avant 1940 et nous avons trouvé en Grèce un système scolaire un peu figé et vieillot qui a besoin de prendre un nouvel essor.

## 2. - Situation scolaire en Sardaigne :

Des visites que nous avons pu faire en Sardaigne, à quelques écoles rurales, et de nos conversations avec un groupe d'instituteurs, nous avons rapporté la même impression que des écoles épirotes. Là aussi, même traditionalisme fatigué, même routine, niveau de l'enseignement peut-être plus bas encore, locaux sans prétention, mobilier modeste, matériel d'enseignement très réduit.

Faute de n'avoir pas réussi à recueillir nos renseignements de source officielle, nous avons interrogé les maîtres :

### a) Organisation de l'enseignement :

Lois scolaires : obligation depuis 1859 ; Gratuité de 6 à 14 ans.

L'école n'est pas neutre ainsi que l'atteste la croix fixée au-dessus de la chaire, ou encore la date inscrite à la craie au tableau noir : « Saint-Antoine, 13 juin » au lieu de « Mardi, 13 juin » qu'on aurait lu chez nous.

### b) Valeur de l'enseignement :

L'école est ouverte 6 jours par semaine et 4 heures par jour. Cela permet un système de mi-temps commode, une scolarisation totale et, dans les classes, des effectifs très raisonnables : 30 à 40 élèves. Cela entraîne sans doute la simplification des programmes et nuit à la qualité de l'enseignement.

Le premier degré comprend cinq classes réparties en deux cycles : cycle primaire (2 ans), cycle secondaire (3 ans).

Le second degré accueille les plus doués. À partir de 1961, l'examen d'entrée est sup-

primé. Des commissions pédagogiques prononcent les admissions d'après les livrets scolaires. Pratiquement, l'école secondaire est fermée pour les ruraux.

La formation professionnelle est inexistante dans la zone.

### c) Le personnel enseignant :

Niveau : brevet élémentaire.

Aucune difficulté de recrutement. Au niveau du baccalauréat sont recrutés des inspecteurs-adjoints chargés de petites circonscriptions (5 ou 6 écoles). Vacances scolaires comme en Algérie (30 juin - 1<sup>er</sup> octobre). Age de la retraite : 65 ans.

### d) Action éducative dans la zone :

Comme en Grèce, cette action est destinée à secouer l'apathie de la population et à sortir l'éducateur traditionnel de la routine où il s'est installé.

Les experts de l'A.E.P. agissent directement à l'école, autour de l'école, créent et animent des œuvres péri et post-scolaires qui méritent d'être encouragées : cours d'adultes, associations de parents d'élèves, cercles de lectures, cantines scolaires, concours extra-scolaires, etc... ; en somme, malgré le dynamisme louable dont cette équipe fait preuve et les succès dont elle peut s'enorgueillir, il s'agit là d'une action locale agréée, sinon tolérée simplement par les pouvoirs publics, alors qu'un vaste programme à l'échelle de la Sardaigne s'impose de toute urgence et doit être réalisé par les responsables de l'Éducation eux-mêmes.

## II. — L'ACTION EDUCATIVE EN ALGERIE

### L'œuvre scolaire de la France en Algérie.

On a assez dit et écrit que cette œuvre est la plus grande, la plus belle qu'un pays colonisateur ait pu s'enorgueillir d'avoir édiflée en un pays colonisé. Dans le cadre d'un rapport succinct, où il s'agit surtout de faire le point en quelques lignes lapidaires, il ne

sera possible ni d'étudier l'institution tout au long de son développement, dans sa complexité et sa perfection, ni de dresser un bilan à son honneur ou d'en recenser minutieusement les insuffisances. Nous aurons, tout au plus, à jeter sur cette œuvre un coup d'œil rapide afin de connaître les questions qui se posent encore, l'importance des dif-

ficultés qui restent à surmonter, la somme d'efforts que cela exige et le prix réel de l'enjeu.

L'éducateur qui a conscience de toutes ces données a déjà engagé la bataille, mais le combat sera très dur et nous concerne tous. Voilà pourquoi l'éducateur tient absolument à y associer tous ceux qui ont à cœur l'avenir de ce pays et le sort de ses populations délaissées. Car le véritable drame de l'œuvre scolaire en Algérie c'est précisément cette masse déshéritée qu'il faut sortir très rapidement de l'ignorance et de la misère.

### **Situation scolaire en Algérie :**

Ici, il ne s'agit pas de réformer ce qui existe. Il faut le développer à l'échelle du pays. Et, en attendant que cela puisse se faire, appliquer toute solution radicale, audacieuse et rapide susceptible d'arrêter le mal d'abord, de le guérir ensuite.

#### **a) Organisation de l'enseignement :**

Les lois organiques sont celles de la Métropole. L'enseignement en Algérie est placé sous une Haute Direction Générale rattachée au Ministère de l'Éducation Nationale. Les horaires, les programmes, le niveau des études, sont en tous points identiques à ceux de France. Les œuvres péri-scolaires et post-scolaires sont, ici, aussi développées, aussi diverses, aussi dynamiques que là-bas. Bref, le système scolaire français, premier degré, second degré, technique, l'un des plus modernes qui soit, est aussi celui de l'Algérie. Mais la scolarisation n'est pas totale, il s'en faut !

- b) En 1950, 100.000 enfants étaient scolarisés sur un total de 1 million,  
En 1960, 800.000 écoliers, pour une population de 10 millions d'habitants, sont recensés. Il y a plus d'un million d'enfants en dehors du secteur scolaire.

L'effort exceptionnel consenti dans ce domaine depuis 1955 surtout, a donc permis de porter de 10 à 40 % le nombre d'enfants bénéficiaires de l'instruction. Toutefois, de nombreuses générations d'adultes et d'adolescents demeurent analphabètes.

En 1966, cet effort soutenu permettra, selon les prévisions, de toucher 1.300.000 élèves appartenant à la tranche d'âge de 6 à 14 ans. Mais cette tranche comprendra alors 2.500.000 enfants. Quelle que soit l'importance des moyens financiers mis en œuvre, il ne sera pourtant pas possible de faire mieux, de susciter, former, essayer dans tous

les bleds un personnel qualifié et suffisant. Et quand bien même la chose serait réalisée, il y aurait toujours cette masse énorme d'analphabètes qui aurait échappé à l'école et qu'il importerait de sortir de son état si l'on voulait l'insérer dans le monde moderne.

En Algérie, il existe un secteur évolué, moderne, qui a tous les privilèges, à côté d'un secteur traditionnel, figé, qui n'a rien et qui attend. Actuellement, le premier secteur représente un peu plus du quart de l'ensemble. C'est le second secteur qui pose le problème, et il n'y a pas d'autres problèmes.

#### **c) Action éducative particulière : Une nouvelle institution : le Centre Social Educatif.**

Jusqu'ici, le Centre Social Educatif apparaît comme une tentative généreuse et honnête de résoudre ce problème. L'institution conçue sur des idées maîtresses forgées par l'expérience, s'est implantée modestement en une période difficile, au milieu de difficultés sans nombre.

Il est chargé plus spécialement de l'éducation des adultes et des adolescents. Mais « il doit apporter également une contribution efficace au plan de scolarisation ». En 1966, les Centres Sociaux Educatifs seront appelés à toucher 1.200.000 élèves, **exactement tous ceux qui seront laissés par l'école de type métropolitain.**

Tout est mis en œuvre par la Direction Générale de l'Éducation Nationale pour que cette nouvelle institution remplisse pleinement son rôle. Elle y parviendra d'autant plus vite qu'elle rencontrera partout, auprès des Pouvoirs Publics, compréhension et appui grâce à quoi elle s'assurera aussi rapidement l'adhésion des masses au service desquelles on l'a destinée.

### **CONCLUSION**

À la lumière des renseignements recueillis au cours de notre mission, nous avons plaisir à constater que l'Éducation Nationale en Algérie, moins que jamais, n'a pas failli à son rôle. Aussi, nous est-il permis, croyons-nous, de témoigner en sa faveur tout en constatant avec regret que son action aurait pu se développer avec toute l'ampleur souhaitable si on ne lui en avait pas marchandé les moyens.

En fin de compte, nous avons appris, après avoir vu ce qui se fait chez les autres, à apprécier ce que nous avons. On conviendra que nous ne pouvions recevoir de leçon plus reconfortante et plus profitable.

# Le voyage en Grèce

La Grèce nous apparut sous un ciel clair, comme nous l'avions toujours imaginée : des montagnes grises couvertes de maquis, des rochers nus, des falaises, des îles, des côtes profondément échanquées et cette mer bleue qui pénètre partout : les îles Ioniennes, le Péloponèse, le Golfe de Corinthe, les Cyclades au loin. L'avion volait bas et le bleu de la mer montait vers nous splendide et pur tel que nous devions le retrouver plus tard aux coupoles des vieilles églises orthodoxes dessinant la tunique du Christ, tandis qu'une poussière grisâtre impalpable ternissait la clarté du ciel et noyait dans un léger brouillard la netteté du relief.

Sans cette mer, on aurait pu se croire au-dessus des Hauts-Plateaux car les maisons du Pirée ont la blancheur des villes sans fumée et les montagnes dénudées qui dominent la plaine ressemblent aux contreforts désolés qui barrent certains horizons du Sud Algérien. Mais une fois au cœur d'Athènes, la pénible impression que produisit sur nous ce contraste de couleurs se dissipa un peu et nous ne tardâmes pas à retrouver notre chère Attique : celle de nos livres d'histoire ancienne dont les photos nous revenaient une à une en mémoire au cours d'un rapide pèlerinage aux sources.

Voici, sur les plaques émaillées des rues, les noms de Platon, Périclès, Eole, Homère. Voici les caractères vénérables de l'antiquité que nous nous amusions à déchiffrer sur les calicots des boutiques modernes. Voici, dominant l'immense agglomération de maisons blanches, l'Acropole et le Parthénon illuminés, somptueux sous le soleil couchant, devant les pentes rougeâtres de l'Hymette. C'était là une Grèce de Collège et de littérateur, secrètement celle que nous voulions tout d'abord saluer. Et, dès le premier soir, traversant une grande ville moderne que l'on croirait sans passé, avec ses grandes avenues, ses grands immeubles, ses autobus, au milieu d'une foule bruyante remplissant les places et les trottoirs de marbre, nous accedâmes à la cité du souvenir dont les vénérables vestiges ressemblent à des squelettes bien propres voués à l'éternité comme de gigantesques fossiles. Là, quelques heures plus tard, les coryphées qui devaient nous faire entendre les voix des siècles lointains au cours d'une grossière re-

constitution historique sous les projecteurs de « son et lumière », parvinrent difficilement à nous émouvoir sinon à nous intéresser. Non, vraiment, les tragédies antiques, les splendeurs du 5<sup>m</sup>e siècle, tout cela est bel et bien révolu ; si nous avions tenu à passer notre soirée dans ce cadre après avoir foulé les voies sacrées taillées dans la roche immuable et caressé religieusement les piliers du temple, c'est qu'il s'agissait bien d'un acte de foi, un pèlerinage aux sources !

Ce que nous étions venus chercher, d'ailleurs, c'était davantage, la Grèce moderne et plus exactement dans ce pays moderne, les coins les plus démunis, les montagnes du Nord qui ressemblent, dit-on, aux nôtres, ces zones sous-développées où l'on était en train de relever le niveau de vie par une action globale de transformation foncière et d'éducation technique.

Un circuit fixé à l'avance devait nous emmener d'Athènes à Janina par Corinthe et Patras. De là nous allions franchir l'imposante chaîne du Pinde, traverser la Thessalie et revenir à Athènes par Larissa, Lamia et Delphes : un périple de quelques quinze cents kilomètres au cours duquel la diversité des cités, la variété des paysages, la cons-





tante luminosité de la mer et du ciel feront supporter les fatigues des longues étapes sur des routes en mauvais état, des kilomètres de voies poussiéreuses que déchirent les bulldozers, des heures de pistes cahoteuses et impressionnantes pendant lesquelles le salut de la caravane se trouvait à l'abri dans un car sans défaut, entre les bras vigoureux et dans le coup d'œil infailible d'un chauffeur hors catégorie, capable de nous mener imperturbablement aux enfers si nous avons manifesté le désir d'approcher les Dieux et d'entendre les éclats belliqueux du sacré tonnerre de Zeus.

Pour ma part, j'avais un objectif très précis : il me fallait ici retrouver à tout prix ma Kabylie natale, ses villages accrochés aux sommets, ses rudes montagnards, ses ânes intrépides, ses chèvres capricieuses, ses oliviers et ses figuiers. C'étaient mes images d'Epinal et j'y tenais beaucoup.

A vrai dire, j'ai retrouvé un peu tout cela, simplement parce que nous sommes riverains d'une même mer, tributaires d'un même climat et fixés sur la même rocaille. Il ne faut donc rien exagérer.

Il y a d'abord cette mer présente partout, intime, familière et belle qui vient constamment vous rassurer si jamais vous êtes tenté de vous croire au désert. Il y a ensuite, certes, ces montagnes blanches ou grises, pelées comme des bêtes malades mais on jurerait, à en admirer les marbres, que les Dieux antiques les ont fait surgir là unique-

ment pour que les Doriens, les Ioniens ou les Corinthiens eussent à portée de la main l'indispensable matériau pour tailler les chapiteaux des temples et glorifier la beauté du corps.

Au Sud notamment, tout au long du Péloponèse, d'Athènes à Patras, via Corinthe, c'était la roche calcaire et crevassée peuplée de bergers et de chèvres, semée d'oliviers rabougris éternellement jeunes dont les grosses racines nues embrassent sous vos yeux des blocs énormes qu'ils pourraient vous envoyer sur la tête. Cependant, entre deux massifs rapprochés, au fond de la vallée étroite où court l'unique route goudronnée, des vergers bien conduits exposent leur opulence méditerranéenne : ombrages touffus, fleurs, fruits, eau, machines agricoles, villages presque cossus aux maisons en terrasses, où les plaques indicatrices pourraient être celles des petits bourgs de la Mitidja. Le peuple y est sans doute indolent, content de soi et dépourvu de souci, comme partout ailleurs où il dispose de plaines riches.

Le pays défila rapidement sous nos yeux, après une très courte pause pour photographier un monastère trapu de briques roses, un chevrier et son troupeau, une maisonnette rustique isolée dans le décor, le canal de corinthe solitaire et triste ou quelque panorama typique ; une autre pause réclamée par les amateurs d'Ouzo dans une auberge au bord de la route. À l'arrêt forcé de Patras où il fallait prendre le bac, nous eûmes droit à deux bâtonnets de brochettes inoubliables qu'une faim de loup collective nous fit trouver délicieuses, accompagnées d'une pinte d'Ouzo qui est aussi bien l'apéritif ou le digestif grec, avec ou sans eau, plus doux que l'anisette, plus populaire que le pastis.

— Les rives où vint mourir Lord Byron ! vous voyez, me souffla le Directeur,

— Ah ! oui.

— Missolonghi.

— Comment ?

— Mis - so - lon - ghi - i, répéta-t-il, en me lançant un regard soupçonneux.

— Vous avez raison, murmurai-je, sans me démonter.

Alors nous entrâmes en Epire. Et l'esprit vint visiter M. le Sous-Préfet pour ne plus l'abandonner qu'au retour, lorsque d'un paquet de brouillard blanc émergea tout d'un

coup sa sous-préfecture de basse Kabylie et qu'il nous l'eût désignée du doigt...

— Messieurs, dit-il, vous pouvez prendre les épinards pour des carottes sauvages, mais gardez-vous de confondre les épirotes avec les canards sauvages.

## Janina, capitale de l'Épire

Il eut d'emblée notre approbation sans réserve et c'est dans ces bonnes dispositions que nous fîmes notre entrée à Janina, capitale de l'Épire, tout près de l'Albanie, de la Yougoslavie, du rideau de fer, au bout du monde par conséquent.

Il fallut tout de suite deviner que Janina signifiait jardin, diminutif de « jenan » qui est « le jardin » en arabe, en turc, en kabyle. Les beaux platanes de ce jardin se mirent dans un lac splendide de même qu'un palais mauresque avec un minaret très fin, très élégant et très haut. C'est là, nous expliqua-t-on, le palais du Pacha Ali. Un Pacha des mille et une nuits qui gouverna jadis la région, un Haroun Rachid sinistre qui, dit-on, fit noyer dans ce lac splendide, mille jeunes filles grecques parce que l'une d'entre elles séduisit, un jour, son fils aîné, dont l'idylle clandestine fut dénoncée par une bague comme dans le plus classique roman d'amour. La veille de la noyade on jeta dans l'eau tout le sucre, tout le miel de Janina afin d'adoucir le trépas des innocentes victimes. Et le folklore s'empara de cette triste histoire pour en tirer à l'infini toutes sortes de thèmes émouvants.

Janina recèle tous les charmes d'une petite ville de province, un peu vieillote et endormie mais pleine de santé et de confiance comme une paysanne naïve qui n'attend rien de personne. Il n'y a ni cireurs, ni mendiants, ni élégantes, ni voitures de luxe. A la terrasse des cafés on peut regarder les passants, tuer le temps comme tous ces consommateurs, on peut écouter la musique au rythme lent et se voir offrir le spectacle des danses locales. Cela ne dépend que du hasard.

Dans la rue, on côtoie tout le peuple de la ville, apparemment heureux de vivre dehors, en foule. Mais cette vie publique sans tumulte, presque sans bruit, en contraste d'ailleurs avec celle d'Athènes ou d'Alger n'a rien de méditerranéen, c'est-à-dire d'exubérant et d'excessif.

Oui, c'était bien là une ville de province accueillante où il n'y avait d'insolite que cette soudaine apparition d'experts internationaux qui eurent vite fait de se confondre avec les autochtones et passèrent inaperçus dès qu'ils eurent fini de parcourir la grand'rue. L'« Hôtel Jolly » nous offrit sans façon sa reposante hospitalité, les personnalités officielles nous entretenirent de leurs problèmes comme si de toujours nous y avions été intimement mêlés, les boutiquiers nous traitèrent en vieux clients et ceux à qui nous nous adressions en français semblaient gentiment nous reprocher de n'avoir pas encore appris le grec.

Au petit matin du troisième jour, lorsqu'il nous fallut quitter Janina, je m'attendais secrètement à voir notre jeune et brillant



polytechnicien ou même notre ingénieur agronome refuser catégoriquement de s'en aller pour y vivre un merveilleux roman que j'imaginai sur le point de naître.

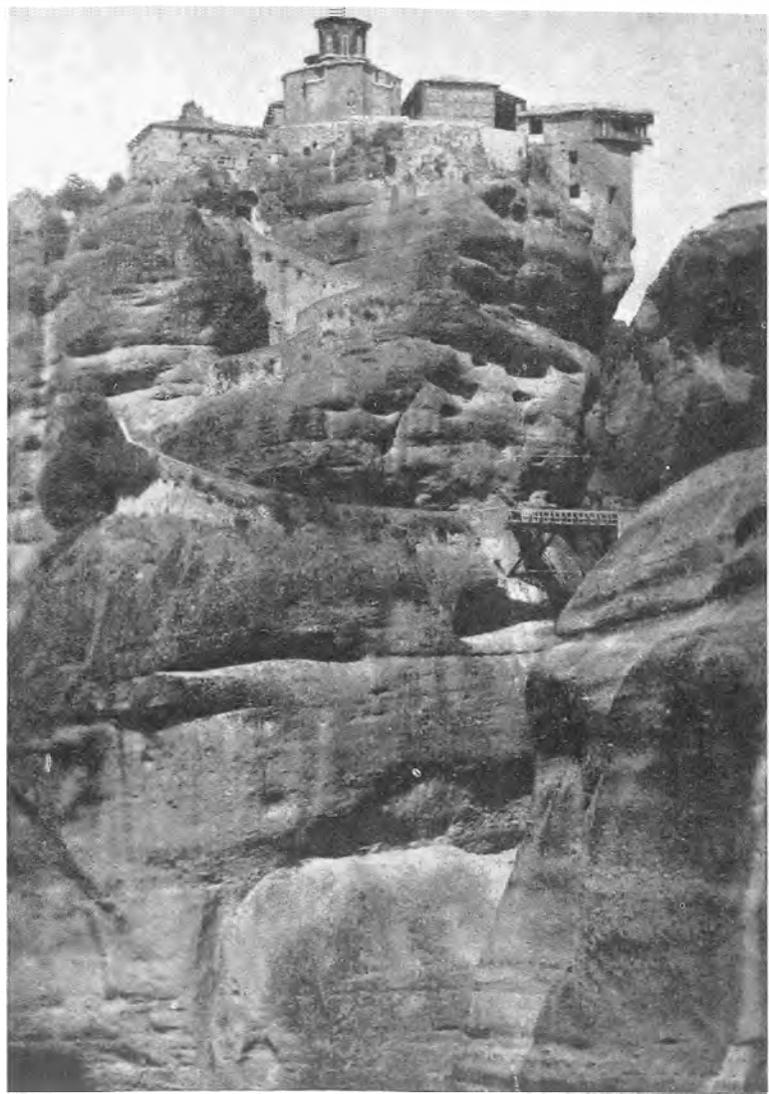
— un roman, qu'est-ce que cela prouve ? me dit le regard perspicace de l'ingénieur qui arriva bon dernier pour se précipiter dans le car prêt à partir tandis que du hall de l' « Hôtel Jolly », la plus avenante de nos serveuses, nous adressait un charmant sourire et un petit salut d'adieu.

### Une certaine Kabylie...

C'est au Nord de Janina d'abord, puis en traversant l'imposante chaîne du Pinde, que je pus retrouver véritablement la Kabylie. Une certaine Kabylie, à vrai dire, car le paysage et la végétation étaient tout de même différents. Ici avec les hêtres, les bouleaux, les châtaigniers ou les pins, on se trouvait bel et bien en Europe. Mais voyez ces villages perchés sur les crêtes ou s'étalant à flanc de côteau, on serait tenté de les appeler Taguemount, Agouni ou Taourirt. Les terres alentour y sont soigneusement travaillées, les lopins bien délimités, les ressources scrupuleusement recensées. J'ai vu, dans ces villages pauvres, des gosses couleur de brique courir pieds-nus derrière leurs chèvres, des femmes portant le bidon d'eau sur la tête, des vieilles juchées sur le bourriquet tenant devant elles le sac bourré d'herbe ou le fagot de bois sec. J'ai vu de minuscules maisons de pierre tout à fait semblables aux nôtres, dans un village sans électricité et sans eau où la place publique figurait assez bien la djema et je me suis assis sur une dalle pour écouter Monsieur le Maire nous faire part de quelque projet mirifique qui allait apporter le progrès dont rêvent tous les montagnards et qui n'arrive jamais à eux.

Je me sentais vraiment chez moi et je voyais bien que Monsieur le Maire, qui avait exercé jusqu'à l'âge de 65 ans le plus beau métier du monde, habillé comme les gens de la ville, avait sorti en notre honneur, du centre où il l'avait oublié depuis six mois peut-être, son unique costume noir aux plis droits impeccables. Il lui manquait la cravate et j'en étais tout attendri. Pour ceux qui ne s'en doutent pas encore, disons qu'il s'agit d'un vieux maître d'école.

Dans ces montagnes pauvres, au climat



rude, les femmes portent leur poids de peines et les hommes ont l'habitude d'émigrer. Lorsqu'on découvre un hameau qui se dépeuple, des masures abandonnées, on songe aux villages de Giono et l'on se dit qu'à peu de chose près les mêmes problèmes se posent un peu partout pour les hommes. Qu'allions-nous donc apprendre de nouveau en Grèce ?

Tout compte fait, la suprême beauté de la Grèce, sa grande curiosité c'est encore son histoire. Voilà pourquoi nous avons hâte d'arriver à Delphes, le terme d'une épuisante randonnée et l'avant-dernière étape, précédant notre retour à Athènes.

L'histoire moderne d'abord, avec un peu de géographie ? Mais il faut aller la chercher sur place. On en jugera. Qui est-ce qui connaît le Kalamos ? Le Kalamos est un fleuve important qui roule au mois de juin ses quatre mètres d'eau blanchâtre, vaguement écumeuse. Nous l'avons traversé sur un pont de bois sans parapet, à l'endroit précis

où, rempli de son importance, il se prépare à entrer dans une vaste plaine entourée de montagnes. Un expert international prit le micro et obtint tout de suite le silence.

— Messieurs, le Kalamos est un fleuve illustre, qui en 1941, empêcha l'armée italienne de conquérir la Grèce... Dans la plaine que vous voyez, trente mille soldats furent désarmés par les Grecs. L'état-major de Mussolini prétendit, pour camoufler la défaite, que la glorieuse armée fasciste aurait occupé tout le pays si elle n'avait été arrêtée par un fleuve immense. Les Grecs prétendent, eux, que le Kalamos n'y fut pour rien mais s'ils lui en veulent de n'être pas assez grand, c'est qu'ils auraient aimé lui faire irriguer toute la plaine qu'il traverse.

Encore de l'histoire moderne rencontrée au hasard d'un tournant ?

— Messieurs, sur votre droite, la villa de la Reine. Elle s'y repose depuis deux jours. Tout à l'heure, nous passerons tout près de l'endroit réservé à sa pêche. Et vous verrez, au bord de l'eau, les voitures américaines, aux chromes étincelants, puis des dames, des messieurs : la Reine et sa suite.

Bon. La Reine était en Epire et visitait ses foyers.

— Elle fait du paternalisme, me souffla mon voisin grec.

— Ah ! Vous croyez ?

— Oui, je crois.

Quant à nous, il nous restait à faire quelques centaines de kilomètres pour retrouver l'histoire ancienne. Du moins, celle qui était à la portée du touriste.

Dans un paysage de vallées profondes et de forêts sauvages où se cache encore le loup, nous grimpâmes tout d'abord vers le Metsovo peuplé de bergers et de bûcherons aux yeux bleus, grands de taille, vêtus de tuniques bleues ou rouges. Dans ces forêts prend sa source le Penée qui descend en Thessalie, pour finir en beauté dans la mer Egée, suivi le long de sa route par un fouillis de saules, de platanes et de térébinthes. Jadis au pied de la montagne, le fleuve a découpé dans la roche de fantastiques menhirs que l'on appelle les météores. Au sommet de ces gigantesques champignons, les moines du XIV<sup>me</sup> siècle construisirent des refuges qu'ils avaient voulu inaccessibles. Les plus hauts placés se servaient d'un monte-charge dont on peut voir le vieux

treuil en bois qui hissait les visiteurs ou les provisions dans des filets, cognés au roc au moindre coup de vent et surplombant la base sur cinquante mètres de vide. Aujourd'hui on accède aux monastères par des chemins confortables où les plus malhabiles risquent tout au plus une glissade.

Ensuite, il nous fallut traverser à vive allure, l'interminable plaine de Thessalie avec ses vastes étendues de blé, ses moissonneurs et moissonneuses affalés au bord de la route pour la pause de midi. Une plaine chaude, presque torride déjà, en tous points semblable à la vallée du Chélif. Tandis que nous berçait le rythme régulier du moteur sur une route sans cahots, j'essayais vainement de résister au sommeil et je somnolais dans un demi rêve où je me sentais emporté par une bête étrange dont la voix insistante, venue des entrailles de la machine, me répétait obstinément : « les centaures, Esculape ! les centaures, Esculape ! ».

## A Delphes, le nombril du monde

L'air frais de la montagne et du jour en déclin réveilla toute l'équipe lorsque d'un geste large, le chauffeur nous eut invités à saluer au passage les Thermopyles désolés où jadis Léonidas, à moins que ce ne soit un autre...

Non, j'étais seul sur mon siège. Seul avec de vagues réminiscences tandis que l'intellectuel avait raflé le guide bleu et s'exerçait à lire entre les lignes.

Bon, me dis-je à Delphi, mon collègue et moi nous accaparerons M. Pascal ainsi que le petit neveu d'Ed-About. Avec eux nous visiterons les ruines. Hélas ! le philosophe n'était jamais à l'heure et le poète avait choisi un autre poète. Nous dûmes supplier la Pythie de nous raconter sa légende :

« Deux aigles furent lâchés par Zeus à chaque extrémité du monde et se rencontrèrent à Delphes. C'était là très exactement le nombril du monde, marqué par une pierre sacrée : l'omphalos ».

La légende dit aussi que les chèvres du Parnasse étaient saisies de folie quand elles approchaient d'une certaine crevasse aux étranges vapeurs. Si des bergers venaient à les respirer, ils devenaient aussitôt la proie d'un délire qui leur découvrait l'avenir mais les précipitait parfois au fond du gouffre.

Pour parer au danger, on installa une femme sur un siège de fer en travers de la faille. Ce fut la première Pythie sur le premier trépied. On dit encore que la vieille déesse Terre occupa elle-même le sanctuaire, qu'elle était gardée par le serpent Python et qu'elle rendait les oracles par la bouche de la Sibylle : la Delphica. Celle-là même que nous aurons le plaisir de contempler au plafond de la Chapelle Sixtine de Rome, représentée par Michel Ange. On dit enfin qu'Apollon vint conquérir le Sanctuaire et sut le garder pour toujours contre les prétentions des dieux jaloux.

Ainsi parla le guide bleu que j'avais réussi à récupérer un moment.

Nous arrivâmes à Delphi avant le coucher du soleil. Les heures nous étaient mesurées, il ne fallait prendre garde ni à la fatigue ni au sommeil pour aller tout de suite aux découvertes. Hélas ! ce soir-là nous ne vîmes qu'un petit village de montagne.

### Un village écrasé par son nom

Le long de la grande rue voici de multiples boutiques où se vendent les pseudo vases grecs, les tapis d'Arachova, les musettes bigarrées, les couvre-pieds cousus main en peau de chevreau ou de lapin, voici les hôtels et les tavernes où l'on peut goûter ce vin léger, au goût sucré, au parfum de résine, tandis que par les larges fenêtres des terrasses, on peut admirer la baie d'Itéa qui vit débarquer Apollon venant conquérir le rocher de la Pythie et où maintenant semble se jeter le fleuve paisible d'oliviers bleus qui s'étire pendant des kilomètres dans l'étroite vallée du Pleitos.

— Messieurs, nous conseilla le Directeur, ici vous avez un musée très riche. Quant aux ruines, allez-y de bonne heure demain. Le départ reste pour dix heures.

Hélas ! Trois fois : entre les boutiques, le musée et les ruines il eut bien fallu trois journées. Et tous nous optâmes pour les ruines. Mais la randonnée matinale nous aura laissé de la Grèce la vision la plus grandiose. C'était là notre récompense.

Nous nous égarâmes par petits groupes au pied du Parnasse et guidés par le hasard.

Les ruines s'étagent sur d'étroites terrasses inclinées vers l'abîme : au-dessous une vallée très profonde, au-dessus l'écran lumineux des roches Phédriades qui dominent la mer à 1.000 mètres d'altitude. Le paysage est impressionnant et sauvage. Le matin, le soleil creuse d'ombres les flancs de la montagne bleutée, le soir, — nous l'avions vu la veille, — il la frappe de face et l'illumine d'or comme pour justifier le nom que lui donnaient les anciens : Phlemboukos. A n'importe quel moment, n'importe quelle saison, l'intensité de l'émotion qui saisit le visiteur doit sans doute être la même et nul ne peut rester insensible devant la sérénité olympienne de Delphes. Non, en dépit du relief tourmenté, nous n'avons rien trouvé de tragique dans ce décor et il nous a semblé convenir à merveille au dieu solaire qui était aussi celui des philosophes et des mathématiciens.

Nous avons suivi la voie sacrée le long du mur polygonal, touché du doigt le nombre du monde qui est un bloc conique de marbre blanc solidement campé sur sa base. Nous avons vu le portique des Athéniens et le rocher de la Sibylle. Devant le sanctuaire d'Apollon, armés de nos appareils photographiques nous nous sommes retrouvés, on ne sait comment, un groupe tout à fait cohérent, comme pour une délégation solennelle. Il y avait le sous-préfet et l'ingénieur, l'industriel et l'agriculteur, il y en avait de l'Oranie, de l'Algérois et du Constantinois. Il y avait le même désir secret qui nous avait réunis là, nous qui étions venus de si loin et qui aimerions tant savoir !

— Messieurs, nous dit le Directeur un peu ému et souriant comme toujours, gardez-vous d'interroger les dieux morts. Contentez-vous de vos photos. Les dieux morts ne répondent plus depuis des siècles. Si vous découvrez les questions en vous-mêmes, tâchez d'y trouver aussi les réponses. Ce soir nous serons à Athènes pour recevoir les diplomates, ensuite nous visiterons l'Italie et nous rentrerons sagement chez nous.

C'est ainsi que nous eûmes par sa bouche notre oracle. Le reste du voyage se déroula exactement comme prévu et nous atterrîmes à Maison-Blanche sans une minute de retard.

Mouloud FERAOUN

## VIE DES CENTRES

# Expositions de fin d'année

REFLET VIVANT DES MULTIPLES ACTIVITES D'UN C.S.E., L'EXPOSITION DES TRAVAUX D'AUDITEURS ET AUDITRICES DU CENTRE, A LA FIN DE L'ANNEE, ATTEINT UN DOUBLE BUT : D'UNE PART, SUSCITER L'INTERET DU PUBLIC INSUFFISAMMENT INFORME DES TACHES DES CENTRES SOCIAUX EDUCATIFS EN FAISANT CONNAITRE LES DIFFERENTS ATELIERS DES CENTRES OUVERTS A TOUS (ATELIERS BOIS, FER, SOUDURE, ELECTRICITE, ETC...) OU LES ADOLESCENTS REÇOIVENT UNE PREFORMATION PROFESSIONNELLE ET OU LES ADULTES PEUVENT REALISER SOUS LA DIRECTION PEDAGOGIQUE D'UN MONITEUR DES OBJETS DESTINES A AMELIORER LEURS CONDITIONS DE VIE (TABOURETS, LAMPADAIRES...) ET D'AUTRE PART, DONNER UN ENCOURAGEMENT AUX AUDITEURS DONT LES TRAVAUX SONT EXPOSES, LE CHOIX MEME ETANT EN SOI UNE SORTE DE RECONNAISSANCE PUBLIQUE DE LEUR VALEUR. CES EXPOSITIONS SUSCITENT UN INTERET GENERAL ET MARQUENT D'UNE ANNEE A L'AUTRE UNE MEILLEURE APPLI-CATION DES PRINCIPES DE L'EDUCATION DE BASE QUI VISENT EN PARTICULIER L'AMELIORATION DU NIVEAU DE VIE ; LES DIVERS OBJETS EXPOSES PROVOQUENT CHEZ LE VISITEUR UN DESIR SPONTANE DE REALISER CES OBJETS LUI-MEME, GRACE AUX POSSIBILITES QUE LUI OFFRE LE CENTRE SOCIAL EDUCATIF.

### Au C.S.E. de Boubcila





**Au C.S.E.  
de Maison-Carrée**



## **Participation du Service des C.S.E. au Salon de l'Habitat** (Oran-Avril 1961)

Dans le cadre du Salon de l'Habitat, qui s'est déroulé au Palais des Sports d'Oran du 1<sup>er</sup> au 15 avril 1961, et dont le thème général était la « Jeunesse », le Service des C.S.E. a été chargé d'organiser un stand destiné à informer le public des buts poursuivis et des réalisations obtenues par les C.S.E. en Oranie.

La conception reposa sur quatre thèmes principaux :

- Physionomie du Service des C.S.E. en Oranie et son insertion au sein de l'Education Nationale.
- Les différentes activités d'un C.S.E.
- La campagne éducative, mode d'action globale sur les collectivités.
- Un foyer musulman rural modèle.

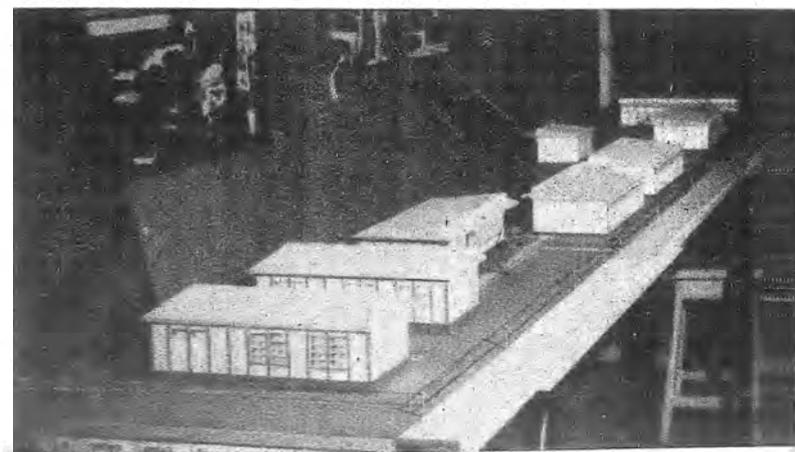
La réalisation fut assurée par M. Carl, assisté par son équipe.

Correspondant aux thèmes généraux retenus, quatre stands furent aménagés dans une disposition générale en croix.

### **STAND N° 1.**

Présentation du Service des Centres Sociaux Educatifs en Oranie :

- Texte en relief : le Service des C.S.E., organisme de l'Education Nationale.
- Carte montrant les implantations.





- Schéma montrant l'accroissement quantitatif des Centres.
  - Maquette d'un Centre type (C.S.E. de Bou-Tlélis).
  - Montage photographique montrant l'équipement du Centre en mobilier et en matériel.
- Brochures et publications furent distribuées aux visiteurs.

#### STAND N° 2.

Différentes activités d'un C.S.E., sous forme d'une exposition de travaux réalisés par les auditeurs dans les Centres des trois circonscriptions d'Oranie.

- Meubles.
- Vêtements.
- Broderies.
- Poupées folkloriques.
- Travaux de terronnerie.
- Photos et montages ayant trait à diverses activités d'ateliers masculins et féminins.
- Spécimens vivants de poules, coqs, poussins et lapins, en liaison avec des slogans relatifs à l'éducation de base.

#### STAND N° 3.

Les campagnes :

- Sous le titre « Trachome-Fiéau » : divers documents de motivation (affiches et photos), et statistique de dépistage.
- Sous la rubrique « La tenière de Mustapha » : un exemple de campagne réalisée et menée localement par un Centre. Série de photos montrant la préparation et le déroulement de la Campagne.

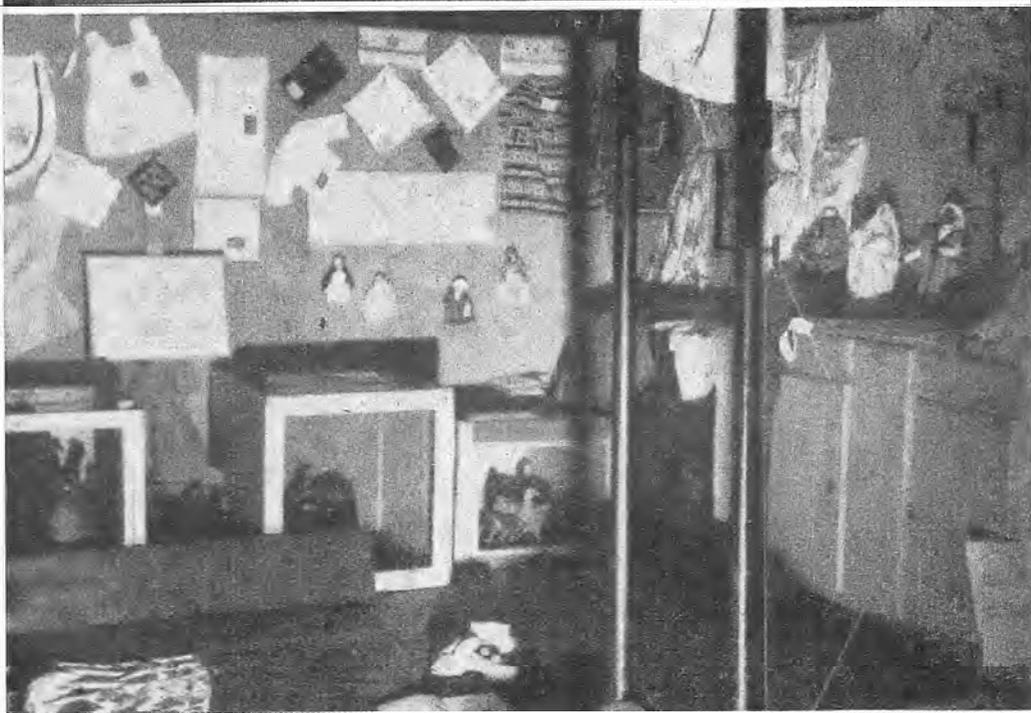
#### STAND N° 4.

Reconstitution d'un intérieur musulman, rural modèle.

- Mannequin grandeur nature représentant les divers membres d'une famille : père, mère, fille et bébé. Objets mobiliers réalisés dans les Centres (buffet, table, maïda, coussins...).
- Àuprès de chacun des personnages, un panneau de présentation indique : le nom, l'âge, le village et le rôle qu'a joué le Centre Social Educatif dans leur éducation (alphabétisation, foyer féminin, éducation familiale, puériculture, atelier libre de menuiserie...).

M. Naoui, moniteur au Centre d'Er-Rahel, assisté par M. Barcelona, moniteur en cours d'affectation, a assuré la permanence au stand, durant toute la durée de l'exposition et a fourni les explications nécessaires aux visiteurs. Environ 150 kilos de brochures et de journaux ont été distribués.

Le nombre total des visiteurs qui se sont intéressés au stand peut être évalué à 13.000.



# **La 1<sup>ère</sup> Assemblée générale de l'Association pour le développement des Coopératives d'Education de Base en Algérie**

Cette Assemblée s'est tenue dans la Salle de Conférences du Centre de Formation pour l'Education de Base à Tixeraine, le 27 Juin 1961 de 9 heures à 13 heures. Le compte-rendu en est donné par ailleurs, ainsi que le règlement intérieur de l'Association tel qu'il a été adopté.

Toutefois, ce compte-rendu ne donne pas, ne peut pas donner, une idée même approximative, de l'esprit dans lequel s'est déroulée cette Assemblée.

Or, chacun sait que la manière d'arriver à un résultat est souvent plus importante que le résultat lui-même, les textes ne valant que dans la mesure où ils sont appliqués. Cela suppose une entière adhésion, sans arrière pensée, de la part de ceux qui sont chargés de les utiliser.

Il semble que l'Assemblée était imprégnée de cet esprit d'efficacité, et cela a permis un travail fécond dans une bonne ambiance, à tel point qu'elle a épuisé, en quatre heures, l'ordre du jour qui en prévoyait cinq.

Autre remarque satisfaisante : le nombre élevé des participants. Sur les 40 personnes qui avaient été invitées, 31 assistaient à cette réunion et 5 autres s'étaient fait excuser.

En particulier, la présence de presque tous les Inspecteurs des Centres Sociaux Educatifs prouve l'importance que ceux-ci attachent aux Coopératives d'Education de Base, impression confirmée par la part active qu'ils ont prise dans le débat tout au long de la réunion. L'Assemblée l'a si bien compris qu'elle a admis, de fort bonne grâce, que les Inspecteurs fassent partie de l'Association en qualité de membres « de droit ». Les statuts de l'Association seront modifiés en ce sens.

Une autre marque de bonne volonté a

été donnée au moment de l'élection du nouveau Conseil d'Administration. Il n'a pas été nécessaire de procéder à un vote en bonne et due forme : celui-ci s'est fait à mains levées et à l'unanimité. Il convient de noter que l'ancien Conseil d'Administration a été reconduit dans son intégralité. On lui a adjoint :

- Mlle Bouiller, Chef de Centre à Fontaine-Fraîche, qui lui apportera son expérience des activités féminines d'un Centre Social Educatif ;
- M. Ouari, Chef de Centre à Bouinan, plus particulièrement compétent en matière agricole et en petit élevage (apiculture et aviculture entre autres).

Il faut espérer que cette bonne volonté se traduira également dans les faits au sein même des Coopératives d'Education de Base.

Il convient en effet, et cela a été dit tout au long de l'Assemblée Générale, de ne pas oublier que notre rôle est avant tout éducatif, et qu'au travers des Coopératives d'Education de Base, nous devons faire des hommes responsables et solidaires : nous devons faire « de l'homme ».

Les Coopératives d'Education de Base ne rempliraient pas leur mission première si elles ne parvenaient pas à introduire, ou à développer, dans la vie quotidienne de ses membres : la solidarité, la camaraderie, le souci du travail bien fait, la probité, le respect des engagements pris, le sens de l'intérêt général.

La Coopérative d'Education de Base est le seul moyen en notre possession pour apprendre à nos auditeurs, dans le concret, les règles de la vraie démocratie, celle qui permet aux citoyens de prendre conscience de leurs responsabilités envers eux-mêmes et envers les autres.

Étaient présents :

1. - Les membres du Conseil d'Administration provisoire :

**MM. LESNE, Président,**  
**GEVIN, Secrétaire,**  
**SELLAL, Trésorier,**  
**FERAOUN, Administrateur,**  
**MAHI, Administrateur,**  
**MARTI, Administrateur.**

2. - **M. COLSON, Membre d'Honneur.**

3. - **MM. BASSET, Inspecteur des C.S.E., Circonscription de Bône ;**  
**BEKRI, Inspecteur des C.S.E., Circonscription d'Oran-Ouest ;**  
**FOURESTIER, Inspecteur des C.S.E., Circonscription d'Alger-Ouest ;**  
**HANNOUZ, Inspecteur des C.S.E., Circonscription de Sétif ;**  
**LASBATS, Inspecteur des C.S.E., Circonscription de Constantine ;**  
**OULD AOUDIA, Inspecteur des C.S.E., Circonscription d'Alger-Est.**

4. - Les membres participants dont les noms suivent :

**MM. NOUAR, Chef de Centre à Benzerga ;**  
**OUARI, Chef de Centre à Bouïnan ;**  
**LEROY, Chef de Centre à Kherba ;**  
**RAMLA, Chef de Centre aux Attafs ;**  
**SLIMANI, Chef de Centre à Mahieddine ;**  
**TIDJANI Ahmed, Chef de Centre à Maison-Carrée ;**  
**TIDJANI Djelloul, Chef de Centre à Tixeraine ;**  
**LONG Georges, Chef de Centre à Rovigo ;**  
**HURLOT, Chef de Centre à Guelma ;**  
**LEBRUN, Chef de Centre à Seddouk ;**  
**DELESALLE, Chef de Centre à Tichy ;**  
**CARL, Chef de Centre à Er-Rahel ;**  
**SAMMOUTH, Chef de Centre à Chabet-el-Ameur ;**  
**DAVIENNE, Chef de Centre à El-Affroun ;**

**ROUMANE, Chef de Centre à Baraki ;**

**OULDALI, Chef de Centre Adjoint à Oued-Fodda ;**

**MEKHERBECHE, Chef de Centre à Relizane ;**

**MAESO, Chef de Centre à Tidjitt (Mostaganem).**

Étaient absents excusés :

**MM. BURKHARDT, Membre d'Honneur ;**  
**RAMONDOU, Inspecteur des Centres Sociaux Educatifs ;**

**M<sup>lle</sup> BOUILLER, Membre participant ;**

**MM. BOUHAFS, Membre participant ;**  
**SEMELET, Membre participant.**

L'ordre du jour était le suivant :

- Ouverture de l'Assemblée par **M. LESNE, Président provisoire ;**
- Compte rendu moral par **M. GEVIN, Secrétaire de l'A.C.E.B.A. ;**
- Compte rendu financier par **M. MARTI, Administrateur ;**
- Démission du Conseil d'Administration provisoire ;
- Désignation d'un président de séance et de deux scrutateurs ;
- Election du nouveau conseil d'Administration ;
- Election de la commission de contrôle ;
- Réunion du nouveau conseil d'Administration et élection de son bureau ;
- Discussion du projet de règlement intérieur ;
- Affiliation à la COOPAL.

La séance est déclarée ouverte à 9 h. par **Mr. Lesne, Président provisoire** qui souhaite ensuite la bienvenue aux membres de l'Assemblée, et excuse les absences de **Mr. Burkhardt** retenu par des obligations professionnelles à Paris et de **Mlle Bouiller** souffrante.

**Mr. Lesne** passe ensuite la parole à **Mr. Gevin, Secrétaire provisoire de l'A.C.E.B.A.** qui présente le rapport moral de l'Association.

En voici le texte :

## **RAPPORT MORAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 1961**

Les premiers mois d'activité de l'Association qui ont immédiatement suivi sa fondation ne peuvent encore donner une physiologie complète du rôle et des activités qu'elle est appelée à jouer et que son évolution actuelle peut laisser prévoir.

En effet la tâche essentielle du bureau provisoire durant les mois écoulés aura été double :

1. - Mettre l'institution en place, et la doter de ses principaux rouages,
2. - Donner le plus rapidement possible une structure juridique aux expériences en cours.

Cette seconde tâche fut à l'origine de la création de l'Association. C'est parce que des expériences coopératives en cours et valables avaient besoin d'un statut juridique que l'Association pour le développement des coopératives d'éducation de base a été créée. Elle se présentait donc à l'origine comme un moyen d'entériner en les légalisant des activités déjà existantes. Aussi a-t-elle joué à ce stade un rôle modérateur, plutôt qu'un rôle de stimulant. Il fallait se limiter aux seules expériences valables, éviter d'aller trop vite, s'asseoir sur des réalisations sûres ou tout au moins sur des promesses de réussite évidentes. D'autre part, le bureau provisoire se devait de ne pas engager l'avenir en créant des activités nouvelles avant cette Assemblée générale à laquelle il remet aujourd'hui ses pouvoirs.

En résumé donc, les activités dont fait état ce rapport, restent limitées, à peu de chose près, à des activités déjà en cours avant la fondation de l'Association. Mais d'ores et déjà, au vu des nombreux rapports dont nous avons eu connaissance, il est permis de penser que les coopératives d'éducation de base s'étendront rapidement à la majorité des Centres Sociaux Educatifs devenant comme un prolongement normal à caractère économique de leurs activités éducatives.

\*\*

Pour des raisons de facilité ce rapport se développera dans l'ordre chronologique des activités réalisées, se référant aux procès-verbaux consignés successivement au registre des délibérations de l'Association.

Le 18 Novembre 1960, l'Association pour

le développement des Coopératives d'Education de Base en Algérie (en abrégé A.C.E. B.A.) est fondée. Les six membres fondateurs se désignent comme premiers administrateurs, ils commettent l'un d'eux à l'effet d'accomplir les formalités de déclaration et de publicité destinées à conférer à l'Association la capacité juridique prévue par la loi.

**La dernière rédaction des statuts approuvée par les fondateurs donne à l'Association :**

**1. - un but général :** susciter, coordonner et soutenir toutes initiatives susceptibles d'assurer le progrès économique des populations d'Algérie en milieu traditionnel ;

**2. - un but particulier :** susciter dans les Centres Sociaux Educatifs des groupements coopératifs de jeunes auditeurs qui seront dénommés « Coopératives d'Education de Base », l'Association devenant le support légal de ces coopératives d'éducation de base.

Ces statuts ont été déposés à la Préfecture d'Alger le 24 Novembre 1961. L'Association inscrite sous le N° 5461 a paru au Journal Officiel N° 278 du 30 Novembre 1960 ; un compte-courant postal est ouvert sous l'intitulé suivant : Association pour le développement des Coopératives d'Education de Base en Algérie, Château-Royal, Route de Ben-Aknoun, El-Biar (Alger).

Durant ce temps le bureau provisoire donne à l'Association sa première structure administrative. Des cartes de membres participants sont imprimées, ainsi que des formulaires divers ; le texte d'un mandat à déléguer aux membres participants est mis au point, en même temps que les formalités d'ouverture de comptes-courant locaux à l'usage des coopératives d'éducation de base. En accord avec le Service des Comptes Chèques Postaux d'Alger, celles-ci seront considérées comme des sections locales de l'Association. Le registre des délibérations de l'Association est ouvert. un système provisoire de classement des archives est organisé ; en bref. une première organisation administrative de l'Association est mise sur pied, le Secrétaire provisoire et le Trésorier assurant respectivement les tâches nécessaires.

Le 19 Janvier 1961, en sa deuxième

réunion le Conseil d'Administration reconnaît définitivement la création de huit coopératives d'éducation de base: **Tixeraïne, les Attafs, Seddouk, Tichy, Fontaine-Fraîche, Mahieddine, Kaddous, Bouinan.** A ces huit premières coopératives devait s'en ajouter une neuvième, par décision complémentaire, celle de **Rovigo.** En cette même réunion, le conseil décidait l'organisation de journées d'étude pour les 2, 3 et 4 Février 1961.

Ces journées d'étude ont eu lieu aux dates fixées au C.F.E.B. (Tixeraïne) groupant 22 participants, parmi lesquels les premiers membres participants de l'Association, mandataires auprès des neuf premières coopératives d'éducation de base. Elles avaient pour but d'une part de grouper pour la première fois en de mêmes sessions de travail les pionniers de l'Association, d'autre part de

fixer avec eux les objectifs communs mal définis ou du moins conçus jusqu'ici par quelques uns seulement, enfin de donner éventuellement aux participants une formation coopérative complémentaire.

Le 16 Février 1961, le conseil d'administration se réunit pour la troisième fois et approuve la création de cinq nouvelles coopératives: **Maison-Carrée, Ben-Zerga, Er-Rahel, Kherba, Guelma.**

En sa réunion du 5 Mai 1961, le conseil approuve la création des coopératives d'éducation de base suivantes: **Akbou, Chabet-El-Ameur, El-Affroun, Baraki.** En cette même réunion il fixe, conformément aux dispositions de l'Assemblée constitutive, la première assemblée générale au mardi 27 Juin 1961 et en établit l'ordre du jour. Il décide en outre

**SITUATION FINANCIERE AU 24 JUIN 1961**  
**BILAN DE L'ASSOCIATION ARRETE A LA DATE DU 24 JUIN 1961**

<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>
<b>VALEURS IMMOBILISEES.</b>	<b>— Subventions allouées mais non encore mandatées</b> ..... 3.500,00
<b>— Matériel</b> ..... 945,80	(N° des C.C.P. des C.E.B. non encore ouverts ou inconnus de l'A.C.E.B.A.).
- 1 fichier (pour les cartes des adhérents) ..... 24,90	- C.E.B. de Tichy ... 1.000,00
- 1 armoire de rangement avec socle ..... 604,50	- C.E.B. de Chabet-el-Ameur ..... 500,00
- Equipement intérieur de l'armoire: 1 paroi verticale, 7 tiroirs, 9 tablettes ..... 316,40	- C.E.B. d'Akbou .... 750,00
	- C.E.B. d'El-Affroun . 250,00
	- C.E.B. de Baraki .. 500,00
	2 <sup>me</sup> tranche à mandater ultérieurement (après justification de l'activité)
	- C.E.B. de Maison-Carrée ..... 500,00
<b>VALEURS DISPONIBLES.</b>	<b>— Capital</b> ..... 11.519,00
<b>— C.C.P.</b> ..... 14.073,29	Décompte du Capital:
	Avoir C.C.P. .... 14.073,29
	moins subventions à mandater (capital engagé) ..... 3.500,00
	Disponibles ..... 10.573,00
	plus valeur du matériel ..... 945,80
<b>15.019,09</b>	<b>11.519,09</b>
	<b>15.019,09</b>

la rédaction d'un projet de règlement intérieur qui sera soumis à l'approbation de la première assemblée générale.

En une dernière réunion, le 15 Juin 1961, le conseil d'administration provisoire devait approuver la création des coopératives d'éducation de base de **Bazer-Sakra, Oued-Fodda, Relizane et Tidjitt.**

\*\*

Le bilan moral de l'Association au 27 Juin 1961, après sept mois d'activité, peut s'établir comme suit :

1. - L'Association comprend :
  - 6 membres fondateurs
  - 22 membres participants
  - 7 membres d'honneur.

2. - Elle a reconnu et couvert juridiquement 22 coopératives d'éducation de base.
3. - Elle a accordé aux coopératives dix-huit aides se montant à une somme totale de 14.500 N.F.
4. - Elle a organisé un stage de regroupement et de formation de ses premiers membres.
5. - Elle a mis au point un projet de règlement intérieur.

\*\*

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

M. Lesne demande ensuite à M. Marti de commenter le compte-rendu financier, composé d'un bilan et d'un compte d'exploitation, les documents ayant été préalablement distribués à chacun des membres.

## COMPTE D'EXPLOITATION DE L'ASSOCIATION ARRETE A LA DATE DU 24 JUIN 1961

A VOIR		DOIT	
— Frais divers .....	56,56	— Subventions du Service des C.S.E. ....	27.500,00
(formalités de déclaration de l'Association et d'ouverture du C.C.P.)		- Subvention en date du 16-1-61 .....	12.500,00
— Librairie et papeterie .....	1.439,35	- Subvention en date du 14-6-61 .....	15.000,00
- registre de comptabilité de l'Association .	45,95	— Cotisations des C.E.B. ....	15,00
- 100 enveloppes C.C.P.	0,90		27.515,00
- 50 registres de comptabilité des C.E.B. à 4,75 l'un .....	237,50		
- 6 cachets A.C.E.B.A. . .	57,20		
- 500 carnets d'adhésion aux C.E.B. à 1,30 l'un .	650,00		
- 5.000 lettres en-tête A.C.E.B.A. ....	201,50		
- 5.000 enveloppes en-tête A.C.E.B.A. ....	176,90		
- 1.000 cartes d'adhésions à l'A.C.E.B.A. . .	69,40		
— Matériel (voir détail dans le bilan) .....	945,80		
— Subventions mandatées aux coopératives (1) .....	11.000,00		
— Avoir au C.C.P. ....	14.073,29		
	27.515,00		
		(1) Détail des subventions mandatées aux coopératives :	
		— Ben-Zerga .....	1.000
		— Bouïnan .....	1.000
		— Fontaine-Fraîche .....	500
		— Kaddous .....	1.000
		— Kherba .....	500
		— Les Attafs .....	1.000
		— Mahieddine .....	1.000
		— Maison-Carrée .....	500
		— Tixeraine .....	500
		— Maison-Carrée .....	500
		— Rovigo .....	1.000
		— Guelma .....	1.000
		— Seddouk .....	1.000
		— Er-Rahel .....	1.000
		TOTAL .....	11.000

Ce compte-rendu financier est approuvé à l'unanimité sans observations.

Puis Mr. Lesne présente la démission du conseil d'Administration provisoire. Il demande à l'assemblée de vouloir bien désigner un président de séance et deux scrutateurs pour le dépouillement des élections.

Mr. Lasbats, doyen d'âge, est chargé d'assurer cette présidence. Il sollicite les candidatures pour le nouveau conseil d'Administration.

Mr. Gevin présente la candidature de Mlle Bouiller, celle-ci lui ayant donné tous pouvoirs à cet effet.

Mr. Mahi intervient pour proposer que le conseil d'Administration soit formé de personnes ayant toutes une qualification bien déterminée (artisanat, agriculture, comptabilité, expérience coopérative, etc ...), afin qu'il puisse remplir sa tâche avec efficacité.

Ainsi sont successivement proposées les candidatures de :

MM. FERAOUN,  
OUARI,  
MAHI,  
MARTI,  
GEVIN,  
SELLAL.

Toutes ces candidatures, ainsi que celle de Mlle Bouiller, sont approuvées à mains levées à l'unanimité.

On procède ensuite à l'élection de la commission de contrôle. Sont élus à l'unanimité MM. Slimani et Ramla.

L'assemblée est suspendue à 10 heures par Mr. Lasbats pour permettre au nouveau conseil d'administration de procéder à l'élection de son bureau.

Elle est reprise à 10 h. 15 et Mr. Feraoun élu président de l'A.C.E.B.A. présente le nouveau bureau de l'Association :

MM. FERAOUN, Président,  
MAHI, Vice-Président,  
MARTI, Secrétaire,  
SELLAL, Trésorier.

Puis l'Assemblée entame la discussion du projet de règlement intérieur.

La lecture en est faite par Mr. Marti paragraphe par paragraphe. Ceux-ci sont adoptés les uns après les autres après quelques modifications de détail ou après quelques précisions.

L'Assemblée Générale fixe le montant de l'aide uniforme aux coopératives à 500 NF pour l'exercice en cours.

Elle fixe d'autre part à 1,30 NF le prix du carnet de bulletins d'adhésion.

A l'unanimité l'Assemblée Générale décide de faire adhérer l'Association à la COOPAL.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est levée à 13 heures.

# Règlement intérieur des Coopératives d'Education de Base

## TITRE I. — DES COOPERATIVES D'EDUCATION DE BASE

### I. — BUT ET MOYENS D'UNE COOPERATIVE D'EDUCATION DE BASE.

Les coopératives d'éducation de base ont été conçues comme des prolongements à caractère économique des activités éducatives du Centre Social Educatif : ateliers, vulgarisation agricole et petits élevages en particulier.

Elles ne peuvent se créer que dans le cadre du Centre Social Educatif, avec son matériel et ses installations. Dans les cas extrêmes, la coopérative peut avoir son pro-

pre outillage et ses bâtiments, mais les coopérateurs sont sous la responsabilité du Centre et le travail s'effectue sous la surveillance d'un moniteur et dans le cadre des activités du Centre.

Ces coopératives sont des coopératives de mineurs. Cela ne doit pas empêcher les auditeurs, ou anciens auditeurs, adultes, d'adhérer à ces coopératives. Mais juridiquement ces derniers doivent être considérés comme mineurs.

Dans un même Centre, plusieurs ateliers

masculins ou féminins peuvent susciter des groupes de coopérateurs. Mais il n'y aura qu'une coopérative d'éducation de base. Ce sera une coopérative à **fonctions multiples**.

Elle permet de maintenir l'unité globale du Centre. Toutefois, il ne faudra pas hésiter à supprimer une des activités de la coopérative si celle-ci risque de faire périliter l'ensemble.

**Les sommes versées aux coopérateurs ne doivent pas être considérées comme des salaires.**

## II. — CREATION ET FONCTIONNEMENT D'UNE COOPERATIVE D'EDUCATION DE BASE.

Lorsque le nombre de personnes intéressées par la coopérative est jugé suffisant et suffisamment informé, on les réunit en **Assemblée Générale constitutive**. On lit et on commente les statuts-types ensemble. Lorsque ceux-ci sont approuvés, on élit le **Conseil d'Administration**. Celui-ci se réunit après l'assemblée et procède à l'élection de son **Bureau** (le Président, le Secrétaire et le Trésorier).

Le capital initial comprend :

1° Les participations de principe des coopérateurs (parts sociales (1)), celles-ci sont remboursées au départ des coopérateurs.

2° L'aide éventuelle de l'Association ou de toute autre origine.

Le conseil d'administration fixe en outre le pourcentage des bénéfices nets de l'affaire à verser pour la constitution d'une réserve obligatoire. Le pourcentage fixé devra être au minimum de 10 %. Le reste étant versé sous forme de rémunération aux coopé-

rateurs. Le conseil d'administration de la coopérative d'éducation de base fixe lui-même les modalités d'attribution de ce reste.

Voici le rôle de chacun **des membres du bureau qui sont obligatoirement des auditeurs**.

**Le Président :** il représente la coopérative. Il préside et convoque le conseil. Il préside l'Assemblée Générale.

**Le Secrétaire :** il est responsable du registre de délibérations, c'est lui qui rédige le compte-rendu de toutes les réunions.

**Le Trésorier :** il est responsable de la caisse de la coopérative, il doit tenir tous les registres nécessaires à la bonne marche de l'entreprise.

(1) **La part sociale** est proportionnelle à l'importance des services que le coopérateur attend de la société. Le taux doit être le plus bas possible. Le versement peut être partiel. La part sociale peut être payée en nature.

Voici les caractères particuliers de la part sociale :

- Sa valeur nominale n'est pas susceptible de plus-value ;
- Elle peut recevoir un intérêt fixe (6 % maximum) ;
- Elle est personnelle et non négociable ;
- Elle est non cessible, sauf par voie de transfert et après accord du Conseil d'Administration.

## III. — FONCTIONNEMENT PRATIQUE D'UNE COOPERATIVE D'EDUCATION DE BASE.

### A) **Secrétariat :**

Les coopérateurs sont portés sur un registre d'inscription dont le modèle peut être celui-ci :

N° d'adhésion	Date d'adhésion	Noms et Prénoms	Qualité et adresse	Montant du versement

Le souscripteur reçoit un **bulletin d'adhésion**. Chaque coopérative d'Education de Base reçoit une dotation initiale de 100 bulletins (soit 2 carnets). Toute commande ultérieure de carnets d'adhésion sera facturée aux frais des coopératives.

**Le registre de délibérations (ou des pro-**

**cess-verbaux)**, s'ouvre le jour de l'Assemblée constitutive. Toutes les réunions des Assemblées, du conseil d'Administration et du bureau doivent y figurer. Après chaque réunion le **bureau** signe le compte rendu de la séance.

Aucun modèle n'est imposé pour ce re-

giste. Il suffit simplement, à l'issue de chaque réunion, de reporter ce qui a été dit. Les comptes rendus peuvent être dactylographiés puis être collés sur le registre.

Le registre est coté et paraphé par première et dernière pages par le Secrétaire de l'Association.

### **B) La gestion financière et la comptabilité d'une coopérative.**

On mesure la santé d'une coopérative à l'équilibre de ses recettes et de ses dépenses. La comptabilité est importante puisque c'est elle qui fournit les documents essentiels que sont : le bilan, le compte d'exploitation et les divers comptes de gestion.

**Le Bilan :** c'est la photographie de l'entreprise, le document de base le plus important fourni par la comptabilité générale. Il centralise l'ensemble des renseignements. Il est annuel selon les règles générales. C'est un inventaire à un moment donné de ce que possède et de ce que doit l'entreprise.

Voici résumé un modèle de bilan :

#### **ACTIF**

##### **Valeurs immobilisées :**

- Immeubles
- Terrains
- Matériel

##### **Valeurs d'exploitation**

- Valeur des stocks
- Valeur des produits en cours de fabrication
- Valeur des produits finis non vendus

##### **Valeurs réalisables ou disponibles :**

- Caisse
- C.C.P.
- Banque
- Créances sur les clients

#### **PASSIF**

- Les créances sur les fournisseurs (état des dettes).
- Les prêts consentis à la coopérative
- Les parts sociales des coopérateurs
- Réserves obligatoires.

Une copie du bilan sera adressée à l'A.C.E.B.A. chaque année.

**Les amortissements :** c'est une opération comptable ayant pour objet de conserver intacte la valeur du patrimoine de l'entreprise. Elle doit compenser la dépréciation des éléments sujets à dépérissement, par suite de vétusté, usure et vieillissement technique.

Il faut établir ces amortissements au plus juste car :

- trop importants, ils grèvent le compte d'exploitation et ont des incidences sur les prix de revient,
- insuffisants, ils sont un obstacle au renouvellement du matériel.

**Le compte d'exploitation :** c'est lui qui donne les résultats de l'entreprise pour une période donnée. Il enregistre toutes les recettes et les dépenses de l'entreprise. S'il est créditeur, il fera ressortir un gain. S'il est débiteur, il fera ressortir une perte.

Ce compte d'exploitation peut être la somme des comptes d'exploitation des sections de la coopérative.

La tenue des registres comptables ou des fiches est indispensable pour pouvoir obtenir ces résultats.

En voici quelques-uns :

**Le registre de comptabilité :** sur ce registre doivent figurer toutes les recettes et les dépenses de la coopérative. Les registres peuvent être de différentes tailles et de différentes formes. Il suffit qu'ils mentionnent quelques renseignements indispensables.

Un registre est adressé à chaque coopérative d'éducation de base accompagné d'une notice sur son utilisation.

**Le registre d'inventaire :** sur ce registre doit figurer tout le matériel acheté par l'entreprise. Eventuellement, il doit indiquer la date et la cause de la mise hors de service (joindre le procès-verbal de la perte ou de la détérioration). On peut utiliser le modèle du registre d'inventaire d'un Centre Social Educatif.

**Le livre ou les fiches des marchandises en stock :** ces fiches doivent permettre de connaître, au fur et à mesure des opérations, la quantité de la marchandise en magasin afin de prévoir les achats.

En voici un modèle :

NATURE DE LA MATIERE				
Date d'entrée	Quantité	Date de sortie	Quantité	Stock

D'autres registres ou fiches peuvent être tenus tels que :

- **Comptes des clients** pour connaître au jour le jour la situation de chaque client.

— **Comptes des fournisseurs** pour connaître au jour le jour ce qui est dû à chaque fournisseur.

- **Comptes des coopérateurs**, voici un modèle de fiche :

NOM DU COOPERATEUR			
Date des opérations	Nature de l'opération	Montant	Situation financière de l'intéressé
			Sommes dues par l'intéressé à la coopérative ou bien sommes dues par la coopérative à l'intéressé

### COMPTE RENDU FINANCIER TRIMESTRIEL.

Tous les trois mois les mandataires de l'Association devront établir un compte rendu

Compte d'exploitation arrêté à la date du.....

#### DOIT

- a) Valeur du stock au ..... (début d'exercice)
- b) Achat de matière première et de petit outillage .....
- c) Frais généraux divers .....
- d) Rémunération des coopérateurs .....
- e) Réserve obligatoire .....

#### AVOIR

- f) Valeur du stock au ..... (fin d'exercice)
- g) Vente d'objets fabriqués .....

Le bénéfice net est égal à :  $d + e$  ou bien  $(f + g) - (a + b + c)$ .

La réserve obligatoire est égale au 1/10 du bénéfice net au moins.

Le reste est réparti entre les coopérateurs.

## TITRE II. — DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES C.E.B.

### IV. — ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIVES D'EDUCATION DE BASE.

La coopérative ne sera agréée que si elle présente un rapport succinct chiffré et détaillé sur ses buts et les moyens qu'elle compte mettre en œuvre.

Lorsqu'un Chef de Centre est autorisé à créer une Coopérative d'Education de Base il devient membre de l'A.C.E.B.A. Il peut déléguer ses pouvoirs à un de ses adjoints, sur le plan technique.

L'A.C.E.B.A. adresse au Chef de Centre un agrément d'adhésion à l'association accompagnée de :

- une carte de membre participant.
- un registre de comptabilité, accompagné d'une notice sur son utilisation.
- deux carnets de reçus d'adhésion.
- un mandat permettant au Chef de Centre de représenter l'Association auprès de la Coopérative d'Education de Base.
- un extrait du registre de délibération (en double exemplaire) pour permettre l'ouverture d'un C.C.P.

Tout Chef de Centre désireux d'avoir les renseignements nécessaires sur la création et l'organisation d'une Coopérative d'Education de Base, recevra :

- un exemplaire du présent règlement intérieur,
- un exemplaire des statuts de l'A.C.E.B.A.,
- deux exemplaires des statuts-types d'une Coopérative d'Education de Base (les deux exemplaires joints au cahier de délibération de la Coopérative seront envoyés au moment de l'adhésion pour visa au Secrétaire de l'Association).

### V. — UTILISATION DES INSTALLATIONS DU CENTRE SOCIAL EDUCATIF PAR LES COOPERATIVES D'EDUCATION DE BASE.

La Coopérative d'Education de Base qui utilise les installations et les outils du Centre doit verser une indemnité à l'Administration.

Cette indemnité, qui sera fixée ultérieurement, en accord avec le Trésor, devra être versée à M. le Régisseur comptable du Service des Centres Sociaux Educatifs, Château-Royal, Route de Ben-Aknoun, EL-BIAR (ALGER), C.C.P. 3204-78.

### VI. — MODALITES D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A UNE COOPERATIVE D'EDUCATION DE BASE.

L'Association consent une aide uniforme et définitive de démarrage. Dans la suite, et au vu de pièces justificatives, elle peut consentir un ou plusieurs prêts, remboursables dans un délai de 5 ans. Ce délai peut être prorogé par décision de l'assemblée générale qui en fixe les modalités de remboursement.

C'est la coopérative qui propose elle-même le montant des prêts et fixe les périodes des remboursements, compte tenu de sa situation financière. Cette somme sera prélevée sur les réserves obligatoires.

Le conseil d'Administration se réserve le droit de réduire le montant du prêt sollicité, compte tenu de l'importance de la coopérative, de son but et des moyens qu'elle désire mettre en œuvre.

Quant à l'aide uniforme de démarrage, il est évident qu'elle est destinée au démarrage de la coopérative et qu'en aucun cas elle ne doit être distribuée aux coopérateurs.

### VII. — FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU DE L'A.C.E.B.A.

Le conseil d'Administration se compose de six membres au minimum, élus par l'assemblée générale et du Chef du Service des Centres Sociaux Educatifs, ou de son représentant, membre de droit.

Le conseil d'Administration élit son bureau qui se compose au moins d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

Le membre de droit ne fait pas partie du bureau de l'A.C.E.B.A.

Compte tenu du travail exigé du secrétaire de l'A.C.E.B.A., celui-ci sera, sur proposition du conseil d'administration, détaché auprès de l'Association par le Service des Centres Sociaux Educatifs.

Le conseil d'administration proposera, de la même manière, de détacher tout agent du Service des Centres Sociaux Educatifs nécessaire à la bonne marche de l'Association.

Le conseil d'Administration est élu pour trois ans et renouvelable par tiers tous les ans.

Le premier conseil sera renouvelé par tirage au sort de la façon suivante :

- les deux membres dont les noms sortiront en premier seront renouvelés au bout d'un an.
- les deux membres dont les noms sortiront ensuite seront renouvelés au bout de deux ans.

---

*C'est la nature du mouvement coopératif et la condition de son sain développement de ne pas viser seulement la production et la distribution des biens, mais aussi l'homme lui-même et sa conduite.*

G. FAUQUET.

- 
- les trois autres membres seront maintenus pendant trois ans.

Tout membre sortant est rééligible. En cas de vacance, le conseil pourvoit lui-même au remplacement des membres, à titre provisoire, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui procède à leur remplacement définitif. Les pouvoirs des membres ainsi nommés prennent fin à l'époque où aurait expiré normalement le mandat des membres remplacés.

La présence du tiers des membres du conseil est nécessaire pour la validité de ses délibérations. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le conseil d'Administration se réunit à date fixe le premier jeudi de chaque mois le matin, à partir de 9 h. Si ce jeudi est un jour férié, la réunion est reportée au jeudi suivant, à la même heure.

Il étudie, agréé ou rejette les demandes d'adhésion à l'association et accorde les aides prévues par les statuts.

Le secrétaire rend compte de son activité au conseil, et le tient au courant de toute la correspondance qu'il a échangée avec les Coopératives d'Education de Base. Il fait approuver par le conseil les dépenses qu'il envisage d'effectuer et le montant de celles-ci. Le trésorier fait part au conseil des recettes et des dépenses qu'il a enregistrées entre les réunions.

## **VIII. — RELATIONS ENTRE LE SERVICE DES CENTRES SOCIAUX EDUCATIFS ET L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIVES D'EDUCATION DE BASE.**

### **1. - Relations entre le Chef de Service et le Conseil d'Administration de l'A.C.E.B.A. :**

Le Chef du Service des Centres Sociaux Educatifs est membre de droit du conseil d'Administration de l'A.C.E.B.A. afin de préserver l'unité d'action du Service.

Il peut se faire représenter aux réunions du conseil d'Administration par toute personne désignée par lui. Il peut s'opposer à toute décision du conseil d'Administration de l'Association qui serait contraire aux intérêts du Service ou d'un Centre Social Educatif ou qui compromettrait la bonne marche de ceux-ci.

### **2. - Relations entre l'A.C.E.B.A. et les mandataires de celle-ci auprès des Coopératives d'Education de Base :**

Ces relations, uniquement en tant que mandataires, sont directes.

Toutefois une copie de toute correspondance échangée avec le mandataire sera adressée à l'Inspecteur des Centres Sociaux Educatifs, compte tenu du fait que :

- le mandataire est Chef de Centre
- les activités des Coopératives d'Education de Base se déroulent dans le Centre Social Educatif

— ces activités doivent être contrôlées par les Inspecteurs des Centres Sociaux Educatifs.

Les Inspecteurs des Centres Sociaux Educatifs doivent formuler leur avis sur le bien fondé de la création d'une Coopérative d'Education de Base.

De même, les Inspecteurs pourront proposer la suppression de toute Coopérative d'Education de Base dont l'activité, en évoluant, ne serait plus conforme aux buts des Centres Sociaux Educatifs.

## **IX. — ASSEMBLEE GENERALE.**

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an dans le courant du mois de juin. Le conseil d'Administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Les Inspecteurs des Centres Sociaux Educatifs sont membres « de droit » de l'Association.

L'assemblée générale peut être convoquée en session extraordinaire dans les cas prévus au chapitre II, article 6 des statuts.

Son fonctionnement et ses pouvoirs sont ceux indiqués dans les statuts de l'Association au chapitre II, article 6.

Le présent règlement intérieur ne peut être modifié que par l'assemblée générale.

## **X. — COMMISSION DE CONTROLE.**

Son fonctionnement et ses pouvoirs sont ceux indiqués dans les statuts de l'Association au chapitre IV - Article 9.

## **XI. — DIVERS.**

### **Remboursement des frais :**

Les membres de l'Association sont remboursés des frais de déplacements qu'ils sont amenés à effectuer lors des réunions du bureau, du conseil d'Administration ou des

assemblées générales, sauf lorsque les convocations émanent du Chef de Service.

Ces frais sont remboursés par l'A.C.E.B.A. sur production des pièces justificatives.

### **Dissolution des Coopératives d'Education de Base :**

Conformément aux Statuts des Coopératives d'Education de Base (Article 11) en cas de dissolution de la Coopérative, les registres, le matériel et les fonds seront versés à l'Association.

### **Mutation des Chefs de Centre mandataires de l'Association auprès des Coopératives d'Education de Base :**

Lorsqu'un Chef de Centre mandataire de l'Association auprès d'une Coopérative d'Education de Base est muté ou démissionnaire, il doit en informer l'Association qui lui retire son mandat, après présentation du bilan et des différents registres comptables. L'intéressé continue à faire partie de l'Association jusqu'à expiration de sa cotisation.

---

*Notre but est de faire accepter les principes coopératifs, non seulement dans les limites étroites de l'activité coopérative, mais encore dans les affaires de l'Etat et d'une façon générale dans la vie de la Nation.*

PANDIT NEHRU.

---

Le Chef de Centre nommé en remplacement doit formuler une nouvelle demande d'adhésion, s'il ne fait pas déjà partie de l'Association.

Le conseil d'administration lui adresse avec l'agrément d'adhésion à l'Association :

- un mandat lui permettant de représenter l'Association auprès de la Coopérative d'Education de Base.
- un extrait du registre de délibération pour lui permettre d'utiliser le C.C.P. ouvert au nom de la Coopérative d'Education de Base.

\*  
\*\*

Le règlement ci-dessus, approuvé par l'Assemblée Générale du 27 juin 1961, est considéré comme provisoire et fera obligatoirement l'objet d'un nouvel examen dans un délai de 1 an au plus tard.

## Des chiffres qui parlent ...

*Peu parmi les utilisateurs des documents édités et diffusés par le Service des Centres Sociaux Educatifs en Algérie imaginent ce que représentent de démarches, de gestes et de travail, l'édition et la diffusion d'une telle quantité de papier imprimé, d'affiches et de films.*

Pour s'en faire une idée il n'est, pour commencer, que de saisir l'ampleur des matières premières utilisées.

Le Service des Centres Sociaux Educatifs, édite des brochures d'éducation de base de 32 pages. Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1960, il a édité 20 de ces brochures sur des sujets les plus divers, éducation sanitaire, brochures agricoles, éducation sociale, etc... Ces brochures ont été tirées chacune systématiquement en 10.000 exemplaires au moins. Mises l'une au-dessus de l'autre, elles formeraient une colonne de 575 mètres de haut (presque 2 fois la hauteur de la Tour Eiffel) d'un poids supérieur à 10 tonnes. Les pages mises bout à bout dans le sens de la longueur couvriraient une distance sensiblement égale à 1.000 kms. A l'édition de ces 20 brochures, il faut ajouter celle de 2 brochures plus importantes de 100 pages. Pour exécuter le tirage de ces deux seules brochures il a fallu utiliser plus de 6 tonnes de papier.

Le Service des Centres Sociaux Educatifs fait également paraître un journal mensuel, rédigé en français parlé élémentaire, à l'intention du public récemment alphabétisé. Ce journal est tiré à 15.000 exemplaires. L'édition des premiers numéros, depuis Mai 1960, a nécessité l'emploi de 3 tonnes de papier.

La revue trimestrielle du Service tirée à 2.500 exemplaires en moyenne nécessite 1.200 kg. de papier par an.

Outre ces documents, le Service des Centres Sociaux Educatifs édite des films-fixes dont les sujets ont été étudiés et adaptés aux

besoins de l'éducation de base en Algérie. Depuis le premier Janvier 1960 il a réalisé 20 films-fixes. Ceux-ci ont été tirés en moyenne à 500 exemplaires ; chacun de ces films comportent entre 26 et 34 photogrammes, ce qui suppose la composition avec les personnages et les objets les plus divers, le développement et le tirage, d'un millier de photographies. Il a fallu pour tirer ces 20 films-fixes en 500 exemplaires plus de 8.000 mètres de pellicule.

Un atelier de sérigraphie produit des affiches d'éducation de base. Ces affiches sont entièrement réalisées sur place. Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1960 l'atelier a réalisé 25 affiches de différents modèles en 500 exemplaires chacune.

Il faut ajouter aux documents cités, un nombre important de documents ronéotypés, au total 56 documents divers, de 4 à 126 pages, aide-mémoire pédagogiques et administratifs, notes pédagogiques, commentaires de films-fixes, méthodes d'enseignement général et d'enseignement technique, catalogues divers, etc... Un fichier social également ronéotypé, mis à jour régulièrement, comprend 258 feuillets mobiles. L'ensemble de ces documents ronéotypés, tirés en moyenne à 250 exemplaires, certains à 500, représente la confection de 2.800 stencils et le passage à la machine de plus de 600.000 feuilles, la mise en cahier de toutes ces feuilles et l'agrafage de plus de 16.000 cahiers.

A ces divers documents s'ajoutent encore tous ceux qui sans être édités par le Service,

sont diffusés par lui. Ce sont principalement des films et des films-fixes, ainsi que quelques brochures. Les films et les films-fixes font l'objet d'un service de prêts. La filmathèque du Service des Centres Sociaux Educatifs comprend 1.200 films-fixes différents représentant plus de 1.400 mètres de pellicule. Sa cinémathèque comprend 249 films ou copies de films de 200 à 300 mètres environ de longueur, ce qui représente plus de 62.000 mètres de pellicule ; le stockage en boîtes sur rayonnages métalliques représente un poids approximatif de 500 kgs.

Le stock actuel de documents disponibles, en ajoutant à l'énumération précédente, un certain nombre de documents complémentaires, et en retranchant l'ensemble des documents déjà diffusés, peut s'évaluer à une vingtaine de tonnes !

\*  
\*\*

Sans doute les chiffres précédents, donnés à titre indicatif, ne peuvent rendre réellement et totalement compte du travail entrepris. Editer une brochure par exemple, réaliser un film-fixe, faire paraître un journal, ne se résume pas au simple passage d'une certaine quantité de tonnes de papier ou de mètres de pellicule sur une machine.

Cette opération de multiplication est précédée de plusieurs autres qui sont capitales et qui font appel au sens esthétique, bien plus qu'aux aptitudes techniques.

Parmi celles-ci la principale, qui vient couronner l'ensemble, est celle qui s'appelle pour les brochures et les journaux par exemple, la mise en page, l'exécution de la maquette et le marbre. Cette opération de synthèse consiste essentiellement à rassembler harmonieusement en un cadre donné un ensemble de parties, textes et illustrations ; opération qui se réalise par des approximations successives, corrections multiples, où se jouent et interviennent la symphonie des caractères avec toute leur gamme et la symphonie des images. A ce stade peuvent intervenir les corrections d'auteur, des modifications du texte ou des illustrations. L'opération se termine par la correction des épreuves pour laquelle s'impose une sagacité particulière, propre au professionnel.

Ces diverses opérations se retrouvent à un degré moindre sans doute, pour les documents multipliés par ronéotypie ; ici la mise en page se fait au moment de la confection

des stencils ; les corrections se font ensuite sur les stencils eux-mêmes.

Pour les films-fixes un découpage technique a été établi par l'auteur, découpage qui suit une progression voulue, déterminée par le résultat pédagogique à atteindre ; ce découpage doit être respecté au stade de l'exécution. Les photogrammes ont été réalisés dans le laboratoire photographique du Service. Le bureau chargé de l'édition n'a plus qu'une opération de transmission au laboratoire de tirage qui exécute d'abord un prototype et une opération de contrôle du tirage ; mais c'est lui qui assurera la dernière opération, celle de la mise en page et de la frappe sur stencil ainsi que de la multiplication du commentaire écrit. Dans les débuts on avait préféré mettre à la disposition des Centres des commentaires traduits en langue arabe et enregistrés sur bandes magnétiques. Ce système coûteux sacrifiait l'adaptation à la facilité. En effet le commentaire était identique pour tous les Centres, pour toutes les régions, tous les auditoires, sans distinction des niveaux et même des différences dialectales ; il était pratiquement imposé. Actuellement le commentaire écrit est simplement proposé comme une suggestion ; l'utilisateur à son niveau doit l'adapter, le compléter, le traduire, et éventuellement l'enregistrer. Ainsi tous les avantages de l'adaptation sur le terrain sont respectés en même temps qu'une intervention maximum de l'éducateur.

\*\*

Cette somme importante de documents édités suppose du même coup un important problème de stockage et de classement d'une part, de diffusion d'autre part.

En effet, il ne suffisait pas d'éditer des documents très vite et en assez grand nombre, d'autant plus vite qu'il fallait rattraper un certain retard et répondre à des besoins qui ne pouvaient attendre, encore fallait-il assurer leur conservation et commencer leur diffusion. En ne prévoyant pas simultanément toutes ces opérations, on risquait de perdre en partie les fruits d'un lourd travail mobilisant un personnel précieux et des crédits importants. N'a-t-on pas vu précédemment des tonnes de brochures — pour employer encore une fois ce terme quantitatif — moisir, puis pourrir en vrac, dans l'humidité d'un hangar ouvert aux vents et la pluie, et

cela pour avoir négligé l'importance des opérations que nous entendons signaler ici.

Le stockage et le classement des documents nécessitent une vigilance minutieuse, un personnel averti ayant une connaissance parfaite des divers documents et de leur utilisation. Travail souvent ingrat, travail de force, nécessité par la quantité à déplacer — on ne met pas sans efforts 20 tonnes de papier en place — travail de patience aussi demandé par la multiplicité et la variété des documents à classer. Le classement méthodique et conditionné doit obéir aux qualités des divers documents mais aussi à leurs utilisations pédagogiques, il exige l'établissement et la mise à jour d'inventaires et de catalogues. Pour ce classement la classification décimale, un moment utilisée a été complètement abandonnée. Système remarquable pour une grande bibliothèque, système universel répondant à toutes les satisfactions de l'esprit, la classification décimale pour des documents d'éducation de base, très spécialisés et groupés pratiquement en une catégorie unique, devenait illusoire pour ne pas dire sans objet ; ici l'universel cède la place au particulier ; il fallait adopter une méthode concrète et pratique ; on a suivi tout simplement pour cela l'éventail des différentes activités des Centres et du Service ; on parlait ainsi de bases concrètes. Les documents sont classés sous 7 rubriques : enseignement général, éducation sanitaire, éducation rurale, atelier arçons, etc... suivant très exactement les différentes activités et donc les différents besoins pédagogiques des Centres. Chaque catégorie de documents est classée de cette façon.

Pour les brochures, les affiches, les documents ronéotypés, divers documents complémentaires, ainsi que le journal et le bulletin, il existe un stock important rangé dans des armoires métalliques de différentes dimensions suivant les besoins. Un stock moins important de ces mêmes documents plus maniables et immédiatement disponible pour la diffusion est placé au niveau de la salle d'expédition. Ce dernier stock est périodiquement réapprovisionné en fonction des expéditions sur prélèvement dans le stock principal.

Les films sont classés verticalement en bobines et en boîtes de 300 m. standard. Ces bobines de 300 mètres représentent la dimension utile des films d'éducation de base ou documentaires ; lorsqu'exceptionnellement

un film dépasse ce métrage, il est le mieux possible coupé en deux ou plusieurs parties et réparti en deux ou plusieurs bobines. Le classement vertical, en boîtes carrées, permet de dégager instantanément n'importe quel film sans déranger les autres.

Les 1.200 films-fixes du Service de prêts sont classés dans des tiroirs cloisonnés permettant un repérage facile par numéro d'inventaire.

Après le stockage et le classement de tous ces documents, se pose le problème de leur diffusion. Diffusion intérieure d'abord, c'est-à-dire aux Centres et aux différents organes du Service ; diffusion à l'extérieur ensuite, c'est-à-dire aux organismes faisant de l'éducation de base et aux services et particuliers intéressés pour information.

La diffusion aux Centres se fait de 2 façons sous forme d'attribution définitive ou sous forme de prêt ; dans le second cas, les documents prêtés reviennent après un certain délai au service prêteur, ce qui suppose l'organisation d'un véritable Service de prêts comportant un fichier et des catalogues. Les documents prêtés sont exclusivement les films de cinémathèque et les films-fixes, à l'exclusion de ceux réalisés par le Service. Ces derniers en effet, tirés à 500 exemplaires, sont envoyés à tous les Centres dès leur parution où ils constituent une petite filmathèque propre à chaque centre.

Les documents diffusés, sous forme d'attribution définitive aux Centres, outre les films-fixes réalisés par le Service comme nous venons de le dire, sont essentiellement des brochures, des affiches, des tracts, des documents ronéotypés. Lorsqu'un nouveau Centre vient de s'ouvrir, que son équipe d'éducateurs est en place et que le commencement des activités a été signifié par l'envoi au Service Central de son adresse postale, de sa gare d'attache et éventuellement de son numéro de téléphone, il lui est envoyé systématiquement une première attribution de documents pédagogiques comprenant toute la gamme des documents édités par le Service des Centres Sociaux Educatifs. Ce premier envoi qui sera complété par la suite, suivant les besoins, représente actuellement un ou plusieurs colis d'un poids total de 80 kgs. On comprendra par ce seul chiffre l'importance de l'ensemble de ces expéditions. Il part en

moyenne 60 paquets par semaine, de toutes dimensions, dans toutes les directions.

Ces divers documents, à l'origine réalisés au seul usage des Centres Sociaux Educatifs, intéressent de plus en plus tous les services qui en Algérie, de près ou de loin, collaborent à l'éducation de base ; ils sont aussi de plus en plus prisés par les organismes qui hors d'Algérie, dans le tiers monde, font de l'éducation de base, ainsi que par toutes les institutions qui s'occupent des pays en voie de développement. C'est ainsi que plusieurs pays de la Communauté déjà les réclament. Ces mêmes documents sont envoyés pour information à de nombreux services et à des particuliers. Ces demandes nouvelles et ces envois accroissent d'autant la diffusion aux Centres.

Le Bulletin du Service des Centres Sociaux Educatifs, il va de soi, est largement diffusé à l'extérieur ; organe de liaison et instrument pédagogique pour les Centres, il est à l'extérieur l'un des meilleurs moyens d'information sur les diverses activités du Service des Centres Sociaux Educatifs en Algérie. Il est tout d'abord expédié en Algérie à plus de 300 adresses différentes. En Algérie tous les Services le reçoivent, les préfets et sous-préfets, les bibliothèques et les consulats, toutes les hiérarchies de l'Education Nationale jusqu'aux inspecteurs du premier degré inclusivement. Il est expédié en outre en Métropole à 250 adresses, dans lesquelles sont compris les membres du Gouvernement et tous les préfets. Il touche les pays de la Communauté. Soixante exemplaires enfin sont envoyés à l'étranger à des adresses diverses.

\*  
\*\*

Pour compléter ce tour d'horizon, il nous faut mentionner ces documents qui se diffusent d'une façon invisible, mais qui ne touchent pas moins un important public, nous voulons parler des émissions radiophoniques et de télévision. Ces émissions peuvent aussi bien toucher le public spécifique des Centres Sociaux Educatifs, qu'un autre public plus étendu, ce qui est particulièrement le cas pour les émissions de télévision, les émissions radiophoniques étant spécialement destinées au public adolescent des Centres Sociaux Educatifs.

Depuis le 10 Novembre 1960, 16 émissions de télévision d'éducation de base ont été diffusées par le Service des Centres Sociaux

Educatifs sur les antennes de France V.

Sur ces mêmes antennes, le Service des Centres Sociaux a diffusé 59 émissions radiophoniques d'éducation de base.

\*  
\*\*

Pour réaliser le travail dont nous venons rapidement de faire la synthèse, le Service des Centres Sociaux Educatifs dispose d'un bureau spécialisé, dont l'importance n'échappera à personne et qu'on a convenu d'appeler « Bureau de Documentation et de Diffusion ».

Ce Bureau pour remplir sa tâche a besoin de moyens en personnel et en matériel assez importants. Cette tâche a été répartie en trois sections : une section « éditions », une section « diffusion » et un atelier de reproduction.

La première section assure l'édition des brochures et des périodiques, les relations avec les illustrateurs et imprimeurs, elle assure en outre la réalisation des émissions radiodiffusées.

La deuxième section a également une lourde tâche : conditionner et entretenir les stocks, classer les documents, les expédier en temps utile et en particulier assurer le routage du bulletin et du journal.

L'atelier de reproduction réalise jusqu'à leur finition tous les documents qui ne sont pas confiés aux imprimeurs ; il comprend un atelier de sérigraphie pour les affiches, un atelier de ronéotypie pour les autres documents, avec quelques possibilités complémentaires comme la photocopie et la confection des électro-stencils.

En forme de conclusion, soulignons l'originalité du système.

Tous les services d'éducation de base ont été amenés à créer ce qu'il est convenu d'appeler un Centre de Production ; les documents pédagogiques en effet, nécessaires à l'éducation de base dans un pays déterminé, pour être vraiment efficaces ont besoin d'une adaptation maxima au niveau à atteindre et à ses besoins particuliers ; aucun document réalisé dans un contexte déterminé pour un pays déterminé, n'est vraiment valable ailleurs

Le Service des Centres Sociaux Educatifs en Algérie, en face de ce même problème, a préféré remplacer le Centre de Production classique, par deux organismes séparés, mais

parallèles, se contrôlant et se complétant mutuellement. D'une part un bureau pédagogique et de recherches dont la compétence se situe au niveau de la conception et de l'élaboration des documents, et qui en outre a la charge de les tester ; d'autre part un bureau qui intervient au stade de l'exécution et de la diffusion, celui dont nous ve-

nons d'énumérer les différentes activités.

C'est pour avoir un peu négligé cette seconde tâche, aux aspects moins pédagogiques et plus administratifs, que certains Centres de Production — qui nous contredira — n'ont pas eu l'efficacité qu'on aurait pu en attendre.

D. GEVIN.

## Les émissions télévisées d'Education de Base

n° 19 (3e trimestre 1961)

Dans le précédent numéro de ce bulletin nous donnons la liste des premières émissions télévisées d'Education de Base réalisées par le Service des Centres Sociaux Educatifs en Algérie, au total 14 émissions qui ont passé sur les antennes de France V du 10 Novembre 1960 au 23 Mars 1961.

Cette série d'émissions devait être complétée par 11 autres, ce qui porte la série à 25.

Dans cet ensemble il faut souligner 8 émissions originales qui ont nécessité la mise en scène, le tournage et le montage de films originaux ; ce sont : « L'Erosion », « La venue de l'enfant », « Soins et alimentation des bébés », « Les poules », « La maison », « Méfiez-vous du feu », « Un métier pour tous », « Reportage sur le Service des Centres Sociaux Educatifs ».

Ces émissions ont été réalisées à titre expérimental, en collaboration avec les Services techniques de la R.T.F. Leur efficacité certaine en matière d'information et de diffusion des méthodes d'Education de Base, nous engage à poursuivre l'expérience. Elles eussent été plus efficaces si un plus grand nombre de Centres avait pu disposer d'un récepteur. En réalité quelques Centres seulement, qu'on pouvait compter sur les doigts de la main, eurent ce privilège. Force nous était donc d'orienter nos sujets, davantage vers un grand public anonyme et dans un but d'information, nous éloignant du même coup du public des Centres auquel nous voulions initialement destiner ces émissions.

L'équipement projeté en postes récepteurs de tous les Centres Sociaux Educatifs situés dans les rayons d'émission d'Alger, d'Oran et de Constantine, nous permettra fort heureusement de revenir à notre premier propos, d'atteindre ce public des Centres que nous pouvons contrôler directement, d'adapter les émissions spécialement à leur intention, de diriger ce public en le groupant. Des téléclubs pourront être créés en milieu rural ainsi qu'en milieu urbain dans tous les Centres intéressés.

Il nous est difficile de préciser dès maintenant tous les sujets des prochaines émissions. Ils tourneront autour de trois thèmes : documentaires d'information sur l'Education de Base ; films de motivation sur l'hygiène, la prévention des accidents du travail, les problèmes sociaux ; magazines proposant aux téléspectateurs des recettes simples, des patrons pour la confection de vêtements, des plans de construction de meubles de première nécessité, etc...

C. CASTAGNO.

### Documents nouveaux

(Additif à la liste parue dans le Bulletin n° 18)

#### BROCHURES :

- *Salarié, connais tes droits et tes devoirs.*
- *Assurances maladie, maternité.*
- *Comment nourrir bébé.*
- *Les principaux régimes alimentaires.*
- *Saliha habille sa famille.*

#### PATRONS COUTURE :

- *Pointe, centre éponge.*
- *Brassière.*
- *Bavoir américain.*
- *Couche-culotte.*
- *Costume.*
- *Cache-brassière.*
- *Guimpe.*

#### FILMS FIXES :

- *Plantez des arbres.*
- *Le poulailler.*

#### DOCUMENTS RONEOTYPES :

- *Catalogue des films fixes (prêts).*
- *Aide-mémoire pédagogique :*
  - fascicule organisation pédagogique du Centre*
  - fascicule action sociale*
  - fascicule activités sanitaires*

# Stages du Centre de Formation pour l'Education de Base

1960 - 1961

La formation du personnel est devenue pour le Service des Centres Sociaux Educatifs en Algérie, au moment où celui-ci aborde une période de pleine extension, un souci majeur.

En principe toute personne recrutée par le Service des Centres Sociaux Educatifs dans un cadre éducatif doit au préalable faire un stage de formation au Centre de Formation pour l'Education de Base.

Le C.F.E.B. dans une première phase avait commencé par organiser des stages pour le personnel déjà en fonction ; les stages de l'année scolaire 1960-61 ont

surtout été des stages de recrutement, et principalement des stages de chefs de centre, soit pour des candidats de l'extérieur, soit pour des adjoints en fonction appelés à diriger des centres.

Nous donnons ci-dessous la liste des stages de l'année 1960-61 qui ont permis la formation de 153 agents dont 72 chefs de centre.

Les stages ainsi réalisés, de 2 mois et demi pour les candidats chefs de centre venus de l'extérieur, représentent un effort déjà important. Il est très inférieur cependant à l'effort nécessaire par les besoins toujours croissants du Service.

	DATES	NOMBRE de participants
Stage de chefs de centre .....	3-11-60 au 15-1-61	20
Stage de moniteurs d'atelier .....	15-11-60 au 25-11-60	20
Stage de moniteurs d'enseignement général .....	5-12-60 au 15-12-60	14
Stage de chefs de centre (pour adjoints) .....	23-1-61 au 4-2-61	13
Stage de monitrices d'atelier .....	6-2-61 au 18-2-61	16
Sessions d'étude « progression alimentaire » .....	10-2-61 au 14-3-61	7
Stage de chefs de centre (pour adjoints) .....	27-2-61 au 25-3-61	17
Journée d'études sanitaires et sociales .....	10-3-61	7
Stage de chefs de centre .....	10-4-61 au 24-6-61	22
Stage de reconversion « atelier bois » .....	2-5-61 au 27-5-61	8
Stage de reconversion « atelier fer » .....	1-6-61 au 24-6-61	9

Une autre remarque s'impose. Les constructions de Centres nouveaux n'atteindront leur plein effet qu'en fin 1961. Le Centre de Formation pour l'Education de Base, durant l'année scolaire 1960-61, pouvait donc axer ses activités moins sur une certaine quantité d'agents à former que sur l'élaboration d'une formule de stages pour l'avenir. C'est donc ce qui a été fait, la formation des agents ayant même quelque peu devancé les constructions de Centres nouveaux. A partir d'Octobre 1961, au contraire la situation sera inversée ;

les constructions vont rapidement dépasser les disponibilités en personnel. La formule de stages ayant été valablement expérimentée, le C.F.E.B. va donc intensifier ses stages, dans la limite de capacité de ses locaux ; il pourra facilement doubler le nombre des stages et celui des participants. Il doit pouvoir former non seulement les cadres, mais la plus grande partie du personnel éducatif, les moniteurs d'enseignement général bénéficiant, sur le plan local, d'une formation professionnelle laissée à l'initiative des Inspecteurs.

# NOUVEAUX CENTRES PRETS A FONCTIONNER EN OCTOBRE 1961

## INSPECTION ACADEMIQUE D'ALGER

### INSPECTION DES C.S.E. ALGER-OUEST

	Département
EL-AFFROUN .....	Alger
DJELIDA .....	Orléansville
CARNOT .....	»
MALAKOFF .....	»

### INSPECTION DES C.S.E. ALGER-EST

	Département
THIERS .....	Tizi-Ouzou
GUYNEMER .....	»
PALESTRO .....	»
SAHARIDJ .....	»
SIDI NAAMANE-TIARA .....	Médéa
CHABOÛNIA .....	»

## INSPECTION ACADEMIQUE D'ORAN

### INSPECTION DES C.S.E. ORAN-OUEST

	Département
BOU-TLELIS .....	Oran
VALMY .....	»
AIN-EL-HOUTZ .....	Tlemcen

### INSPECTION DES C.S.E. ORAN-EST

	Département
SIDI-BEL-ABBES .....	Oran
MERCIER-LACOMBE .....	»
JEAN-MERMOZ .....	»
LEGRAND et 3 Annexes (St-Louis, Menatsia, El-Gothni) .....	»

### INSPECTION DES C.S.E. MOSTAGANEM

	Département
SIRAT et 1 Annexe .....	Mostaganem
OUED-TARIA .....	»
TIZI .....	»
HAMADENA et 2 Annexes (Bradja et Tharia) .....	»
MONTGOLFIER .....	Tiaret

## INSPECTION ACADEMIQUE DE CONSTANTINE

### INSPECTION DES C.S.E. CONSTANTINE

JEMMAPES.  
BIZOT.  
LA ROBERTSAU  
HENCHIR TOUMGHANI.

### INSPECTION DES C.S.E. BATNA

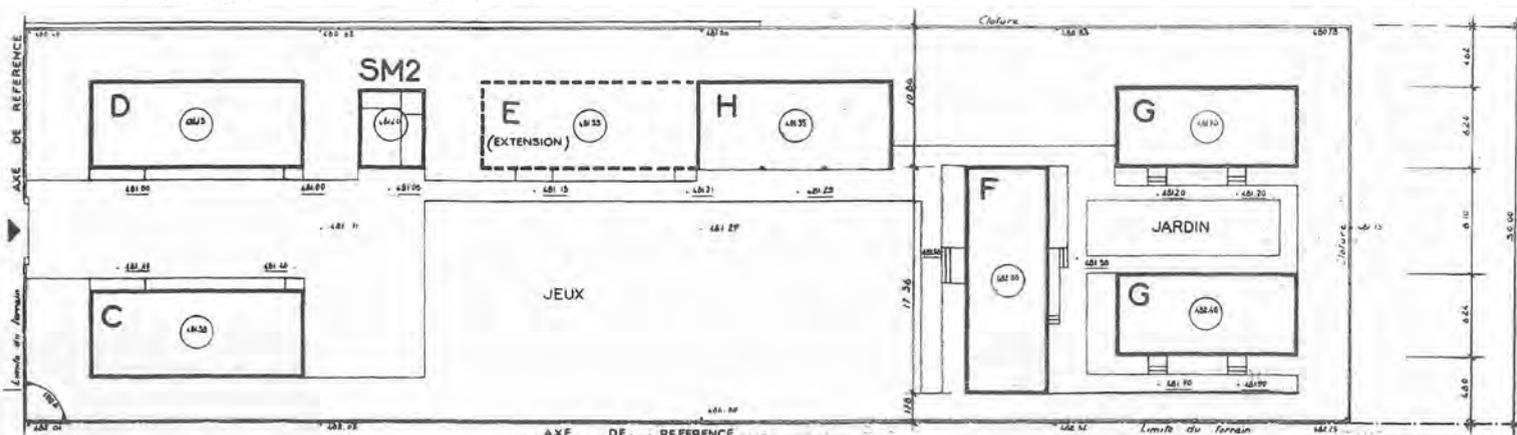
TOLGA.  
BISKRA.  
BATNA.

### INSPECTION DES C.S.E. BONE

PENTHIEVRE.  
HAMMAM MESKOUTINE.  
NECHMEYA.  
BOU-HACHENA.  
SIDI-SALEM 2°.  
AIN-MOKRA.  
BOU MAÏZA TOBEIGA.  
MESSAÛD SOUK-AHRAS.

### INSPECTION DES C.S.E. SETIF

MEDJANA.  
IGHZER AMOKRANE.  
SMAÛN TIZI SENHADJA.  
SOUK-EL-TENINE.



Plan de masse du C.S.E. d'Oued-Taria

## Centres en voie d'achèvement

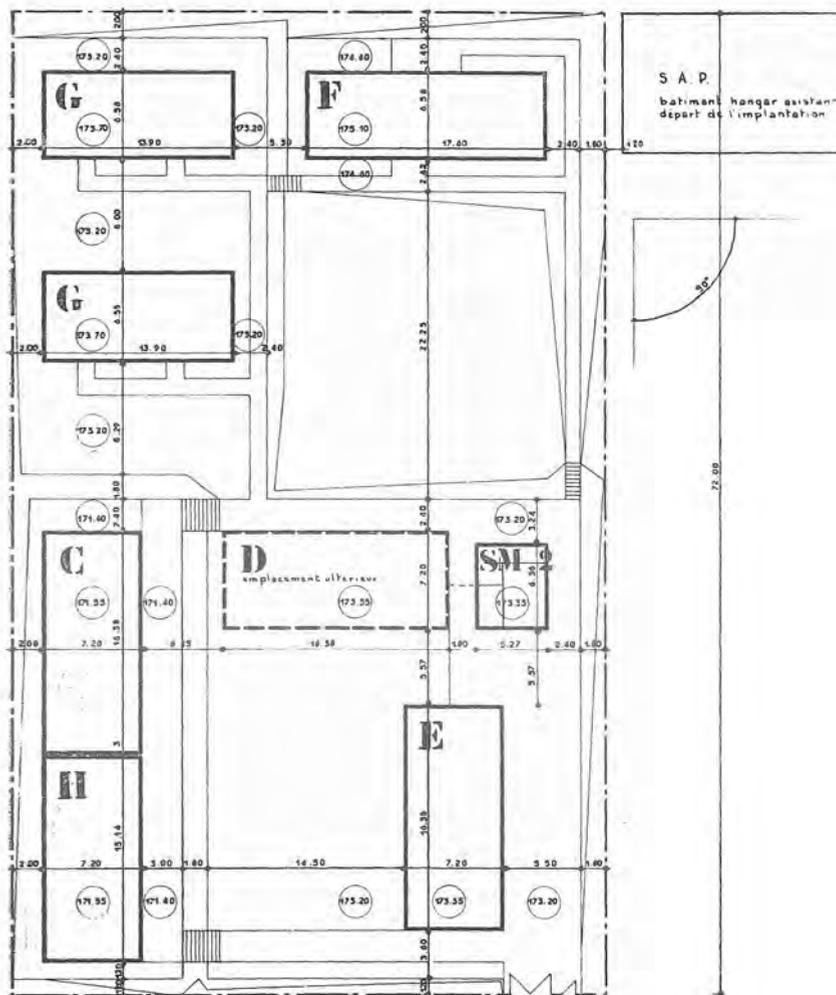
ZERIBA.  
LE TELAGH.  
BORDJ ARRIMA.  
TOUANE BEGHAOUN.  
TAMALOUS EL-ATBA.  
MANSOURAH.  
OULED DJELLAL.  
ROUFACH.  
AIN-KERMA.  
PALIKAÛ.  
FAIDHERBE TIARET.  
PREVOST-PARADOL.  
SADA DOÛI THABET.  
BOUGIE.  
TABOUDAT.  
SETIF (YAYAOUI).  
ABOUTVILLE.  
EL-GUERRAH.

Centres en cours  
de construction : 28

Centres prévus : 60

## PROGRAMME 1961-1962

MARNIA MATEMORE.  
EL-FEHCUL.  
EL-ANÇOR.  
KERIA.  
AMMARI MESSOUKET.  
SIDI-ABDERAHMANE.  
BOU-NOUAL.  
ACHAACHA.  
OULLIS.  
ZONCA KOUBA.  
OULED HADDADA et son Annexe  
TOULMOUT.  
LOYERDO.  
TALKEMPT.  
RAS-EL-AIOUN.  
KERKERA COLLO.  
ROBERTVILLE.  
GASTONVILLE.  
HAMMA PLAISANCE.  
ADEKAR KBOUCHE.  
BOU-HAMZA.  
EL-OURICIA.  
AMOUCHA.  
LAMY.  
CHEFFIA.  
MONTESQUIEU.  
BARRAL.  
PETIT.  
CHERIA.



Plan de masse du C.S.E. de Palestro

- G : Logements du personnel.
- F : Logement du Chef de Centre + Foyer.
- H : Atelier.
- C-D-E : Bâtiments éducatifs.
- SM : Sanitaires.